

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION</b>	122
<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b>	123
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	124
<b>BILAN CUMULÉ</b>	125
<b>ÉTAT CUMULÉ DES RÉSULTATS</b>	126
<b>ÉTAT CUMULÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU</b>	127
<b>ÉTAT CUMULÉ DES MODIFICATIONS SURVENUES DANS LES CAPITAUX PROPRES</b>	128
<b>ÉTAT CUMULÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	129
<b>NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS</b>	
Note 01 – Principales conventions comptables	130
Note 02 – Modification comptable future	133
Note 03 – Valeur comptable des instruments financiers	133
Note 04 – Juste valeur des instruments financiers	134
Note 05 – Valeurs mobilières	139
Note 06 – Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances	146
Note 07 – Titrisation de prêts hypothécaires	149
Note 08 – Terrains, bâtiments et matériel	150
Note 09 – Autres actifs – Autres	150
Note 10 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	151
Note 11 – Dépôts	151
Note 12 – Activités d'assurance	152
Note 13 – Autres passifs – Autres	156
Note 14 – Obligations subordonnées	157
Note 15 – Participations sans contrôle	157
Note 16 – Capital social	157
Note 17 – Capital-actions	158
Note 18 – Cumul des autres éléments du résultat étendu	159
Note 19 – Réserves	159
Note 20 – Revenus nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	159
Note 21 – Frais de restructuration	160
Note 22 – Impôts sur les excédents	160
Note 23 – Provision pour ristournes aux membres	162
Note 24 – Régimes d'avantages sociaux futurs	162
Note 25 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture	165
Note 26 – Engagements, garanties et éventualités	170
Note 27 – Gestion des risques découlant des instruments financiers	172
Note 28 – Gestion du capital	179
Note 29 – Information sectorielle	181
Note 30 – Opérations entre apparentés	183
Note 31 – Événement postérieur à la date du bilan	183

# ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS DU MOUVEMENT DES CAISSES DES JARDINS

# RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (la commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins. Son mandat consiste essentiellement à analyser les états financiers, leur présentation et la qualité des principes comptables retenus, la gestion des risques liés à l'information financière, les systèmes de contrôle interne, les processus liés à la vérification interne et à l'audit indépendant, les procédés appliqués à ces vérifications et la gestion de la conformité réglementaire.

Les états financiers trimestriels et annuels du Mouvement, les communiqués de presse s'y rapportant, le rapport de gestion annuel et la notice annuelle sont examinés par la commission.

Elle s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influencer sur les résultats financiers du réseau des caisses et du Mouvement. À cet égard, la commission examine trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

Différents dossiers liés à l'évolution du réseau des caisses sont examinés, entre autres, ceux sur la situation financière des caisses et les situations particulières qui y ont été détectées, les suivis apportés, les pertes sur créances, ainsi que l'application de certaines conventions et pratiques comptables, telles que la méthode de gestion de la provision générale. En ce qui concerne les activités d'inspection et d'audit du réseau des caisses réalisées par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, la commission s'assure de la réalisation du plan d'action en cette matière et prend connaissance des lettres de commentaires, des rapports d'inspection avec redressement et des suivis qui y sont apportés. Au terme de l'exercice financier, la commission examine le rapport annuel du Bureau de la Surveillance, qui fait état des résultats des activités de la dernière année en matière de surveillance du réseau des caisses et évoque les principaux faits saillants de l'exercice écoulé.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités en ce sens, elle assure et maintient l'indépendance de l'auditeur indépendant en autorisant tous les services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou sa reconduction, en fixant et en recommandant sa rémunération et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise les travaux de l'auditeur indépendant, examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement a une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes qui traite : a) des services qui peuvent ou non être rendus par l'auditeur indépendant ; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats ; c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités du Mouvement.

La commission veille à la protection de l'indépendance de la fonction Vérification interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel de vérification interne de même que les responsabilités, le rendement, l'objectivité et la dotation en personnel de cette équipe. Elle prend connaissance des rapports sommaires des vérifications internes effectuées et, au besoin, s'assure du suivi. À cet effet, elle rencontre le responsable de la Vérification interne du Mouvement pour analyser toute question importante soumise à la direction. En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers, la commission prend connaissance des rapports de surveillance produits par cet organisme, en fait le suivi, et examine également les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'Autorité des marchés financiers. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations, au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants. Aucun membre ne reçoit de rémunération du Mouvement Desjardins, que ce soit de manière directe ou indirecte, si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités.

Tous les membres de la commission ont les compétences requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière, selon les critères établis par la charte de la commission. À cet égard, dans le contexte de l'évolution importante des nouvelles exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à plusieurs présentations et séances de formation, notamment sur les nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS) qui seront en vigueur à compter de janvier 2011.

La commission a tenu 14 réunions et 2 séances de formation durant l'exercice financier 2010. Au cours de l'année, M. Thomas Blais a quitté la commission et M. Donat Boulerice en est devenu membre. Au 31 décembre, les membres de la commission Vérification et Inspection étaient M<sup>mes</sup> Andrée Lafortune, FCA, et Annie P. Bélanger ainsi que MM. Pierre Leblanc, FCA, Donat Boulerice et Pierre Levasseur.

ANDRÉE LAFORTUNE, FCA  
Présidente

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, ainsi que tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Les états financiers cumulés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers, le cas échéant. Les états financiers cumulés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des provisions techniques et connexes effectuées par les actuaires des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport annuel est conforme aux états financiers cumulés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Les contrôles en place comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et un manuel de procédures, la mise à jour régulière et l'application de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe professionnelle du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins ayant un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière, issu des meilleures pratiques du marché, afin de s'assurer que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques du Mouvement des caisses Desjardins soient efficaces.

Sur une base continue, l'Autorité des marchés financiers procède à l'inspection de certaines composantes du Mouvement des caisses Desjardins relevant de sa compétence.

Le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec approuve les informations financières présentées au rapport annuel du Mouvement des caisses Desjardins en s'appuyant sur la recommandation de la commission Vérification et Inspection. À cet effet, la commission Vérification et Inspection est mandatée par le conseil d'administration pour examiner les états financiers cumulés du Mouvement des caisses Desjardins, ainsi que le rapport de gestion. De plus, la commission Vérification et Inspection, formée d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel du Mouvement des caisses Desjardins, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des systèmes et des procédures de contrôle adéquats pour une présentation d'information financière de qualité avec toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Les états financiers cumulés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l. /s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut, en tout temps, s'entretenir avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

MONIQUE F. LEROUX, FCA, FDMA  
Présidente et chef de la direction  
du Mouvement des caisses Desjardins

Lévis, le 24 février 2011

RAYMOND LAURIN, FCA  
Premier vice-président Finances, Trésorerie  
et chef de la direction financière du  
Mouvement des caisses Desjardins

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

## AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers cumulés ci-joints du Mouvement des caisses Desjardins (le « Mouvement »), qui comprennent les bilans cumulés aux 31 décembre 2010 et 2009 et les états cumulés des résultats, du résultat étendu, des modifications survenues dans les capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires incluant un résumé des principales méthodes comptables.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers cumulés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers cumulés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers cumulés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers cumulés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers cumulés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers cumulés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers cumulés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation fidèle des états financiers cumulés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers cumulés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers cumulés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Mouvement aux 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PRICEWATERHOUSECOOPERS s.r.l./s.a.n.c.r.l.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Comptable agréée auditrice permis n° 14043  
Montréal, Québec, le 24 février 2011

# BILAN CUMULÉ

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2010	2009
		redressé (note 06)
<b>ACTIF</b>		
<b>Encaisse et dépôts à des institutions financières</b>	<b>1 610 \$</b>	<b>1 086 \$</b>
<b>Valeurs mobilières</b> (note 05)		
Titres détenus à des fins de transaction	21 698	19 349
Titres disponibles à la vente	15 890	12 064
Titres détenus jusqu'à l'échéance	17	18
	<b>37 605</b>	<b>31 431</b>
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>	<b>7 034</b>	<b>5 055</b>
<b>Prêts</b> (notes 06 et 07)		
Hypothécaires résidentiels	72 839	67 667
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 504	16 915
Aux entreprises et aux gouvernements	26 777	26 259
	<b>117 120</b>	<b>110 841</b>
Provision cumulative pour pertes sur créances	<b>(509)</b>	<b>(541)</b>
	<b>116 611</b>	<b>110 300</b>
<b>Autres actifs</b>		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	672	751
Instruments financiers dérivés (note 25)	2 010	2 647
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	771	453
Terrains, bâtiments et matériel (note 08)	988	1 008
Autres (note 09)	4 974	4 711
	<b>9 415</b>	<b>9 570</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>172 275 \$</b>	<b>157 442 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Passif</b>		
<b>Dépôts</b> (note 11)		
Particuliers	78 751 \$	75 420 \$
Entreprises et gouvernements	23 421	21 876
Institutions de dépôts et autres	10 772	8 865
	<b>112 944</b>	<b>106 161</b>
<b>Autres passifs</b>		
Acceptations	672	751
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 544	5 038
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 819	10 080
Instruments financiers dérivés (note 25)	1 774	1 852
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 612	2 355
Provisions techniques et connexes (note 12)	14 457	13 453
Passifs au titre des prestations constituées (note 24)	799	782
Autres (note 13)	4 409	3 950
	<b>43 086</b>	<b>38 261</b>
<b>Obligations subordonnées</b> (note 14)	<b>2 805</b>	<b>1 294</b>
<b>Participations sans contrôle</b> (note 15)	<b>377</b>	<b>380</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 16)	2 129	1 608
Capital-actions (note 17)	70	71
Excédents non répartis	1 104	805
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18)	528	489
Réserves (note 19)	9 232	8 373
	<b>13 063</b>	<b>11 346</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>172 275 \$</b>	<b>157 442 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

MONIQUE F. LEROUX, FCA, FCMA  
Présidente du conseil

DENIS PARÉ, LL.L., D.D.N.  
Vice-président du conseil

# ÉTAT CUMULÉ DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2010	2009
		redressé (note 06)
<b>Revenu d'intérêts</b>		
Prêts	5 236 \$	5 068 \$
Valeurs mobilières	446	438
	5 682	5 506
<b>Frais d'intérêts</b>		
Dépôts	1 691	1 920
Obligations subordonnées	105	64
	1 796	1 984
<b>Revenu net d'intérêts</b>	3 886	3 522
<b>Primes nettes</b>	4 368	4 247
<b>Autres revenus</b>		
Frais de service sur les dépôts et paiements	535	513
Commissions sur prêts et cartes de crédit	470	444
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	656	581
Revenus de transaction (note 20)	1 013	666
Revenus sur les titres disponibles à la vente	152	79
Revenus sur autres placements	283	275
Autres	322	343
	3 431	2 901
<b>Revenu total</b>	11 685	10 670
<b>Provisions pour pertes sur créances</b>	197	260
<b>Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance</b>	4 168	3 758
<b>Frais autres que d'intérêts</b>		
Salaires et avantages sociaux	2 616	2 423
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement	400	415
Impartition de services de traitement	363	371
Communications	258	237
Frais de restructuration (note 21)	83	101
Autres	1 683	1 602
	5 403	5 149
<b>Excédents d'exploitation</b>	1 917	1 503
Charge d'impôts sur les excédents (note 22)	462	412
<b>Excédents d'exploitation avant participations sans contrôle et ristournes aux membres</b>	1 455	1 091
Participations sans contrôle (note 15)	18	17
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	1 437 \$	1 074 \$
Provision pour ristournes aux membres (note 23)	299	311
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres (note 22)	(81)	(98)
<b>Excédents de l'exercice après ristournes aux membres</b>	1 219 \$	861 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

# ÉTAT CUMULÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU

De l'exercice terminé le 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2010	2009
		redressé (note 06)
<b>Excédents de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>1 219 \$</b>	861 \$
<b>Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les excédents</b> (note 22)		
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	131	180
Reclassement à l'état cumulé des résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente	(30)	(6)
	<b>101</b>	174
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	17	(305)
Reclassement à l'état cumulé des résultats des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(78)	(63)
	<b>(61)</b>	(368)
Pertes nettes de change non réalisées sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite des opérations de couverture	(1)	(2)
<b>Total des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>39</b>	(196)
<b>Résultat étendu</b>	<b>1 258 \$</b>	665 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

# ÉTAT CUMULÉ DES MODIFICATIONS SURVENUES DANS LES CAPITAUX PROPRES

De l'exercice terminé le 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2010	2009
		redressé (note 06)
<b>Capital social</b>		
Solde au début de l'exercice	1 608 \$	915 \$
Variation nette de l'exercice	521	693
Solde à la fin de l'exercice (note 16)	2 129	1 608
<b>Capital-actions</b>		
Solde au début de l'exercice	71	69
Émission d'actions privilégiées	—	2
Rachat d'actions privilégiées	(1)	—
Solde à la fin de l'exercice (note 17)	70	71
<b>Excédents (déficit) non répartis<sup>(1)</sup></b>		
Solde au début de l'exercice		
Solde déjà établi	805	(96)
Incidence d'un changement de méthode comptable (note 6)	191	194
Affectation à la réserve générale de l'incidence d'un changement de méthode comptable	(191)	(194)
Solde au début de l'exercice redressé	805	(96)
Excédents de l'exercice après ristournes aux membres	1 219	861
Rémunération sur les parts permanentes (nette des impôts recouvrés)	(59)	(41)
Dividendes sur actions privilégiées	(2)	(2)
Virement à la réserve de stabilisation	(137)	(4)
Virement à la réserve pour ristournes éventuelles	(15)	(81)
Virement provenant de (affectation à) la réserve générale	(707)	168
Solde à la fin de l'exercice	1 104	805
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu<sup>(1)</sup></b>		
Solde au début de l'exercice	489	685
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	39	(196)
Solde à la fin de l'exercice (note 18)	528	489
<b>Réserves</b>		
<b>Réserve de stabilisation</b>		
Solde au début de l'exercice	282	278
Virement provenant des excédents non répartis	137	4
Solde à la fin de l'exercice	419	282
<b>Réserve pour ristournes éventuelles</b>		
Solde au début de l'exercice	431	350
Virement provenant des excédents non répartis	15	81
Solde à la fin de l'exercice	446	431
<b>Réserve générale</b>		
Solde au début de l'exercice		
Solde déjà établi	7 469	7 634
Virement provenant des excédents non répartis à la suite d'un changement de méthode comptable (note 06)	191	194
Solde au début de l'exercice redressé	7 660	7 828
Autre virement provenant des (affectation aux) excédents non répartis	707	(168)
Solde à la fin de l'exercice	8 367	7 660
<b>Total des réserves</b>	9 232	8 373
<b>Total des capitaux propres</b>	13 063 \$	11 346 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

(1) Le total des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu est de 1 632 M\$ (1 294 M\$ en 2009).

# ÉTAT CUMULÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2010	2009
		redressé (note 06)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédents de l'exercice après ristournes aux membres	1 219 \$	861 \$
Ajustements pour:		
Amortissement des bâtiments et du matériel	149	160
Amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée	39	39
Plus-value, investissement des sociétés de placement	(5)	(19)
Variation nette des provisions techniques et connexes	1 004	579
Impôts futurs	47	131
Provisions pour pertes sur créances	197	260
Dépréciation de l'écart d'acquisition	—	13
Participations sans contrôle	18	17
Gains nets réalisés sur titres disponibles à la vente	(57)	(11)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Titres tenus d'être classés à des fins de transaction	(1 669)	1 990
Titres désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur	(675)	(2 880)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, montant net	498	572
Autres	168	(243)
	933	1 469
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Variation nette des dépôts	6 783	4 725
Émission de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées	1 799	995
Achat de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers	(43)	—
Remboursements de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées	(262)	(713)
Variation nette du capital social	521	693
Variation nette de la participation sans contrôle	(21)	(453)
Rémunération sur les parts permanentes (nette des impôts recouvrés)	(59)	(41)
Émission d'actions privilégiées	—	2
Dividendes sur actions privilégiées	(2)	(2)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	739	(1 825)
Variation nette des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	2 506	926
	11 961	4 307
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Variation nette des prêts	(8 031)	(6 879)
Variation des titres détenus jusqu'à l'échéance	1	1
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires	1 523	1 075
Achats de titres disponibles à la vente	(28 262)	(19 194)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente	23 280	12 621
Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente	1 227	5 265
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(1 979)	1 075
Acquisitions nettes des terrains, des bâtiments et du matériel	(129)	(143)
	(12 370)	(6 179)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents</b>	524	(403)
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	1 086	1 489
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice</b>	1 610 \$	1 086 \$
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents</b>		
Encaisse	832 \$	823 \$
Dépôts à des institutions financières et à la Banque du Canada	252	160
Chèques et autres effets en transit (montant net)	526	103
	1 610 \$	1 086 \$
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts versés au cours de l'exercice	1 727 \$	2 016 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	328	125

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers cumulés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

(Les chiffres présentés dans les tableaux des notes afférentes aux états financiers cumulés sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire.)

Le Mouvement des caisses Desjardins (le Mouvement) regroupe la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), ses caisses membres et ses filiales, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et ses caisses membres et le Fonds de sécurité Desjardins. Le Mouvement, groupe financier coopératif, est un agent de premier plan dans le développement économique et social de la communauté.

## NOTE 01

### Principales conventions comptables

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la loi), les états financiers cumulés du Mouvement ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) et les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers au Québec (l'Autorité), qui ne diffèrent pas des PCGR. La préparation d'états financiers selon les PCGR requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ayant une incidence sur les actifs, les passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels inscrits aux états financiers, ainsi que les revenus et les frais des exercices concernés. Les principaux éléments sur lesquels la direction a dû porter des jugements complexes incluent notamment la provision cumulative pour pertes sur créances, la titrisation de prêts hypothécaires, l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, la baisse de valeur durable des actifs disponibles à la vente, les provisions techniques et connexes, les provisions pour éventualités, la provision pour ristournes aux membres, la charge nette liée aux régimes d'avantages sociaux futurs, la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie limitée, les impôts sur les excédents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

Ces états financiers incluent les comptes des composantes du Mouvement. Les règles suivies pour dresser les états financiers cumulés sont semblables à celles suivies pour la préparation d'états financiers consolidés. Les états financiers cumulés comprennent l'actif, le passif, les capitaux propres, le résultat étendu et les résultats d'exploitation des composantes du Mouvement, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés.

#### PRINCIPALES MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

##### Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié une modification au chapitre 3855 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier n'appartenant pas à la catégorie « Prêts et créances », après la comptabilisation d'une perte de valeur. Le Mouvement a adopté cette modification rétroactivement dans son exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'adoption de cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers cumulés.

##### Provision pour pertes sur créances

Au cours de l'exercice 2010, le Mouvement a modifié la méthode d'évaluation de sa provision générale. La nouvelle méthode ainsi que les incidences financières de son application rétroactive sont décrites à la note 06.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « Détenus à des fins de transaction » ; « Disponibles à la vente » ; « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » en fonction de leurs caractéristiques ainsi que du but de leur acquisition. Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou dans la catégorie « Autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur. Par la suite, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente continuent d'être comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur. La variation de juste valeur de ceux qui sont détenus à des fins de transaction est comptabilisée aux résultats cumulés au poste « Autres revenus – Revenus de transaction » de l'exercice, tandis que la variation de juste valeur de ceux qui sont disponibles à la vente est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu cumulé jusqu'à leur décomptabilisation. Les titres de capitaux propres classés « Disponibles à la vente » et n'ayant pas de cours sur le marché actif sont comptabilisés au coût. Les titres disponibles à la vente continuent à faire l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une moins-value durable. Ces moins-values, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente » à l'état cumulé des résultats.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers non détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs financiers et passifs financiers qui proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêts tandis que ceux qui proviennent des autres secteurs d'activité et de la rubrique Autres sont constatés au poste « Autres revenus – Revenus sur autres placements ».

Lors de leur constatation initiale, tout actif et passif financier pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable de sa juste valeur peut être désigné comme étant détenu à des fins de transaction. Cette désignation est alors irrévocable. La possibilité de désigner de tels instruments financiers à des fins de transaction selon l'option de juste valeur est assujettie à des exigences émises par l'Autorité.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est fondée sur le cours du marché lorsqu'un marché actif existe. Si un cours de marché n'est pas disponible, le Mouvement détermine les justes valeurs à l'aide soit de modèles fondés sur des données du marché observables, soit de modèles ne comportant pas de données du marché observables. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, la détermination de la juste valeur est estimée à l'aide de techniques et de modèles d'évaluation, tels que des analyses de flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'établissement des prix des options, reposant le plus possible sur des facteurs de marché observables, ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'affecter la juste valeur de l'instrument. Les titres de créances non cotés sur un marché actif peuvent être classés en tant que « Prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés et, par la suite, amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction », auquel cas ces coûts sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

### **Reclassement d'actifs financiers**

Le Mouvement applique les recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », concernant le reclassement de certains actifs financiers dans des circonstances déterminées. Le Mouvement n'a effectué aucun reclassement d'actifs financiers au 31 décembre 2010 et 2009.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE**

Les instruments financiers dérivés, incluant les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte ; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé ; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats cumulés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément sont mesurés à la juste valeur et les variations de leur juste valeur sont constatées aux résultats cumulés. Le Mouvement a choisi le 1<sup>er</sup> janvier 2003 comme date de transition pour les dérivés incorporés ; en conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après cette date de transition ont été revus afin d'identifier les dérivés incorporés.

Les instruments financiers dérivés peuvent être désignés dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. La note 25 afférente aux états financiers cumulés « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » fournit une description des instruments financiers admissibles à la comptabilité de couverture et fait état de la politique de gestion de risques relative aux instruments financiers dérivés, ainsi que des conventions comptables relatives aux activités de couverture.

### **RÉSULTAT ÉTENDU**

Les autres éléments du résultat étendu comprennent notamment les gains et pertes non réalisés des actifs financiers disponibles à la vente, la partie efficace de la variation de juste valeur des éléments de couverture de flux de trésorerie et le gain ou la perte net de change non réalisé sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes. Les états financiers cumulés comprennent un état cumulé du résultat étendu, et le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan cumulé.

### **COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que le Mouvement a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **VALEURS MOBILIÈRES EMPRUNTÉES OU ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET VALEURS MOBILIÈRES PRÊTÉES OU VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT**

Le Mouvement effectue des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, s'engage à les revendre et à les racheter à un prix et à une date déterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan cumulé au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. Selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les intérêts relatifs aux opérations d'achat avec convention de revente et de vente avec convention de rachat sont comptabilisés aux résultats cumulés de l'exercice.

L'obligation de retourner les garanties en espèces reçues et le droit de recevoir les garanties en espèces payées quand des valeurs sont prêtées ou empruntées sont respectivement comptabilisés au poste « Autres passifs – Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ». Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont classées dans la catégorie « Prêts et créances » et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat sont classés dans la catégorie « Autres passifs », sauf si ces engagements sont tenus d'être classés à des fins de transaction de par l'intention de la direction envers eux. Les intérêts reçus ou payés sur les garanties en espèces sont comptabilisés aux résultats cumulés de l'exercice.

## NOTE 01

# Principales conventions comptables (suite)

### ACCEPTATIONS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Les engagements éventuels du Mouvement en vertu des acceptations figurent comme éléments de passif au bilan cumulé. Le recours contre le client, dans le cas où un engagement de cette nature est appelé au remboursement, est comptabilisé à titre d'élément d'actif de valeur équivalente. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti dans le bilan cumulé. Les commissions qui sont versées sont enregistrées aux résultats cumulés sous le poste « Autres revenus – Autres » pour la durée prévue selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### ENGAGEMENTS RELATIFS AUX VALEURS MOBILIÈRES VENDUES À DÉCOUVERT

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour le Mouvement de livrer des valeurs mobilières qu'il ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées comme passif et sont inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont enregistrés aux résultats cumulés sous le poste « Autres revenus – Revenus de transaction ». Les valeurs mobilières vendues à découvert sont classées dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction ».

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée à l'état cumulé des résultats correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif monétaires, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date du bilan cumulé, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les revenus et les frais sont convertis au cours moyen du change en vigueur durant l'exercice. Les gains et les pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont inclus au poste « Autres revenus – Autres », sauf pour les gains et pertes non réalisés des instruments financiers classés « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur dérivés désignés comme « Couvertures de flux de trésorerie » qui sont, quant à eux, présentés dans les autres éléments du résultat étendu. Tous les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis au cours du change en vigueur à la date du bilan cumulé, tandis que les revenus et les frais de ces établissements étrangers sont convertis au cours du change moyen de la période. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Une fraction appropriée de ces gains ou pertes de change cumulés est reclassée dans les « Autres revenus – Autres » de l'état cumulé des résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net.

### BIENS SOUS GESTION ET FONDS DISTINCTS

Les biens sous gestion de même que les fonds distincts détenus par la filiale d'assurance de personnes sont détenus au bénéfice des clients et des titulaires de police. Ces actifs sous administration ne figurent donc pas au bilan cumulé. Les revenus provenant de ces services de gestion sont enregistrés aux résultats cumulés au poste « Autres revenus – Autres ».

### CONVENTIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES

Les conventions comptables liées à une note des états financiers cumulés ont été présentées avec cette note dans le but de faciliter leur compréhension.

Les principales conventions comptables sont présentées dans les notes suivantes :

NUMÉRO DE LA NOTE	TITRE DE LA NOTE	CONVENTIONS COMPTABLES
05	Valeurs mobilières	Valeurs mobilières
06	Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances	Prêts, provision cumulative pour pertes sur créances
07	Titrisation de prêts hypothécaires	Titrisation de prêts hypothécaires
08	Terrains, bâtiments et matériel	Terrains, bâtiments et matériel
09	Autres actifs – Autres	Placements immobiliers, écart d'acquisition et autres actifs incorporels
12	Activités d'assurance	Primes nettes et réassurance
22	Impôts sur les excédents	Impôts sur les excédents
23	Provision pour ristournes aux membres	Provision pour ristournes aux membres
24	Régimes d'avantages sociaux futurs	Régimes d'avantages sociaux futurs
25	Instruments financiers dérivés et activités de couverture	Instruments financiers dérivés Couvertures de juste valeur et de trésorerie

### CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres des exercices précédents ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers cumulés de l'exercice courant.

**NOTE 02****Modification  
comptable future****NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé que les PCGR du Canada qui s'appliquent aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacés par les normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. Ainsi, le Mouvement a amorcé son projet de conversion aux IFRS à l'été 2007.

Étant donné que le Mouvement a adopté les IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les nouvelles normes relatives aux PCGR canadiens entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou après ne sont pas présentées en tant que modifications comptables futures, car le Mouvement cessera de publier ces états financiers en vertu des PCGR canadiens.

**NOTE 03****Valeur comptable des  
instruments financiers**

Le tableau suivant présente la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	2010					
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE JUSTE VALEUR	DISPONIBLES À LA VENTE	DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	PRÊTS ET CRÉANCES ET PASSIFS FINANCIERS AUTRES QUE CEUX DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	TOTAL
<b>Actifs financiers</b>						
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 610 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 610 \$
Valeurs mobilières						
Titres détenus à des fins de transaction	10 397	11 301	—	—	—	21 698
Titres disponibles à la vente	—	—	15 890	—	—	15 890
Titres détenus jusqu'à échéance	—	—	—	17	—	17
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	7 034	7 034
Prêts	—	—	—	—	116 611	116 611
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	672	672
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	2 010	—	—	—	—	2 010
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	771	771
Autres	—	—	20	—	1 855	1 875
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>14 017 \$</b>	<b>11 301 \$</b>	<b>15 910 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>126 943 \$</b>	<b>168 188 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	— \$	— \$	— \$	— \$	112 944 \$	112 944 \$
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	672	672
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 544	—	—	—	—	7 544
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	10 819	10 819
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	1 774	—	—	—	—	1 774
Sommes à payer à des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 612	2 612
Autres	—	—	—	—	3 018	3 018
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 805	2 805
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>9 318 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>132 870 \$</b>	<b>142 188 \$</b>

(1) Inclut des instruments financiers dérivés concernant les activités de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie d'un montant de 737 M\$ à l'actif et de 609 M\$ au passif.

## NOTE 03

## Valeur comptable des instruments financiers (suite)

2009

redressé (note 06)

	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE JUSTE VALEUR	DISPONIBLES À LA VENTE	DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	PRÊTS ET CRÉANCES ET PASSIFS FINANCIERS AUTRES QUE CEUX DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	TOTAL
<b>Actifs financiers</b>						
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 086 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 086 \$
Valeurs mobilières						
Titres détenus à des fins de transaction	8 724	10 625	—	—	—	19 349
Titres disponibles à la vente	—	—	12 064	—	—	12 064
Titres détenus jusqu'à échéance	—	—	—	18	—	18
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	5 055	5 055
Prêts	—	—	—	—	110 300	110 300
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	—	—	751	751
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	2 647	—	—	—	—	2 647
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	453	453
Autres	—	—	18	—	1 681	1 699
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>12 457 \$</b>	<b>10 625 \$</b>	<b>12 082 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>118 240 \$</b>	<b>153 422 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	—	—	—	—	106 161	106 161
Autres passifs financiers						
Acceptations	—	—	—	—	751	751
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 038	—	—	—	—	5 038
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	10 080	10 080
Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	1 852	—	—	—	—	1 852
Sommes à payer à des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 355	2 355
Autres	—	—	—	—	2 864	2 864
Obligations subordonnées	—	—	—	—	1 294	1 294
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>6 890 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>123 505 \$</b>	<b>130 395 \$</b>

(1) Inclut des instruments financiers dérivés concernant les activités de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie d'un montant de 1 116 M\$ à l'actif et de 267 M\$ au passif.

## NOTE 04

## Juste valeur des instruments financiers

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au montant de la contrepartie auquel il serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes et agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque, dont entre autres le risque de liquidité et de crédit. De plus, la juste valeur présentée ne reflète pas la valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les terrains, les bâtiments, le matériel et les actifs incorporels à durée de vie limitée et indéfinie. Par ailleurs, la valeur d'autres éléments d'actif et de passif non financiers a été exclue. Compte tenu du rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

**Instruments financiers évalués à la juste valeur (excluant les instruments financiers dérivés)**

La juste valeur de certains instruments financiers présentés dans le tableau « Instruments financiers », qui viennent à échéance à court terme, est présumée correspondre approximativement à leur valeur comptable. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Encaisse et dépôts à des institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Sommes à payer à des clients, courtiers et institutions financières ».

## Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières, ainsi que leurs méthodes d'évaluation, sont présentées à la note 05 « Valeurs mobilières ».

## Prêts

La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs constituent la principale cause des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement, ce qui se traduit par un écart favorable ou un écart défavorable par rapport à la valeur comptable. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre. Pour les prêts douteux, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable en conformité avec les méthodes d'évaluation décrites à la note 06 « Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances ».

## Dépôts

La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période.

## Obligations subordonnées

Les obligations subordonnées sont des obligations dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les obligations subordonnées font partie du capital réglementaire. Les rachats et les annulations d'obligations subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités de réglementation. La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché d'émissions ou sur les taux courants offerts au Mouvement pour des titres ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

## Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 25 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par le Mouvement.

Le tableau suivant compare la juste valeur à la valeur comptable des instruments financiers :

	2010			2009		
	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)
<b>Actif</b>						
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 610 \$	1 610 \$	— \$	1 086 \$	1 086 \$	— \$
Valeurs mobilières	37 609	37 605	4	31 449	31 431	18
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 034	7 034	—	5 055	5 055	—
Prêts	118 573	116 611	1 962	112 252	110 300	1 952
Autres actifs financiers						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	672	672	—	751	751	—
Instruments financiers dérivés	2 010	2 010	—	2 647	2 647	—
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	771	771	—	453	453	—
Autres	1 892	1 875	17	1 699	1 699	—
<b>Passif</b>						
Dépôts	114 094	112 944	(1 150)	107 350	106 161	(1 189)
Autres passifs financiers						
Acceptations	672	672	—	751	751	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 544	7 544	—	5 038	5 038	—
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 819	10 819	—	10 080	10 080	—
Instruments financiers dérivés	1 774	1 774	—	1 852	1 852	—
Sommes à payer à des clients, courtiers et institutions financières	2 612	2 612	—	2 355	2 355	—
Autres	3 059	3 018	(41)	2 866	2 864	(2)
Obligations subordonnées	2 957	2 805	(152)	1 405	1 294	(111)

redressé (note 06)

## NOTE 04

## Juste valeur des instruments financiers (suite)

L'évaluation des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon ces trois niveaux :

	2010			
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
<b>Actif</b>				
Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction				
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 610 \$	— \$	— \$	1 610 \$
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	5 986	277	—	6 263
Les provinces et les corps municipaux au Canada	2 909	344	—	3 253
Les corps scolaires ou publics au Canada	—	20	—	20
Les administrations publiques à l'étranger	51	—	—	51
Autres titres				
Institutions financières	—	501	—	501
Autres émetteurs	—	149	44	193
Actions	116	—	—	116
Instruments financiers dérivés	3	2 007	—	2 010
Instruments financiers désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur				
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction selon l'option de juste valeur				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	198	1 365	—	1 563
Les provinces et les corps municipaux au Canada	5 465	333	1	5 799
Les corps scolaires ou publics au Canada	—	130	—	130
Les administrations publiques à l'étranger	17	—	—	17
Autres titres				
Institutions financières	53	437	57	547
Autres émetteurs	—	814	1 843	2 657
Actions	545	37	6	588
<b>Total des instruments financiers – détenus à des fins de transaction</b>	<b>16 953</b>	<b>6 414</b>	<b>1 951</b>	<b>25 318</b>
Instruments financiers classés disponibles à la vente				
Valeurs mobilières – titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	6 432	13	—	6 445
Les provinces et les corps municipaux au Canada	4 678	1 149	—	5 827
Les corps scolaires ou publics au Canada	—	28	—	28
Les administrations publiques à l'étranger	—	19	—	19
Autres titres				
Institutions financières	—	2 400	—	2 400
Autres émetteurs	1	147	—	148
Actions	805	193	5	1 003
Autres	20	—	—	20
<b>Total des instruments financiers – classés disponibles à la vente</b>	<b>11 936</b>	<b>3 949</b>	<b>5</b>	<b>15 890</b>
<b>Total</b>	<b>28 889 \$</b>	<b>10 363 \$</b>	<b>1 956 \$</b>	<b>41 208 \$</b>
<b>Passif</b>				
Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 464 \$	80 \$	— \$	7 544 \$
Instruments financiers dérivés	3	1 755	16	1 774
<b>Total</b>	<b>7 467 \$</b>	<b>1 835 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>9 318 \$</b>

(1) Le Mouvement détient des titres classés « Disponibles à la vente » qui sont comptabilisés au coût puisqu'ils n'ont pas de cours sur le marché actif. Les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût dans le bilan cumulé et non incluses dans ce tableau totalisent 20 M\$.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
<b>Actif</b>				
Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction				
Encaisse et dépôts à des institutions financières	1 086 \$	— \$	— \$	1 086 \$
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 830	239	—	5 069
Les provinces et les corps municipaux au Canada	2 102	670	—	2 772
Les corps scolaires ou publics au Canada	—	56	—	56
Les administrations publiques à l'étranger	—	48	—	48
Autres titres				
Institutions financières	1	440	—	441
Autres émetteurs	—	101	99	200
Actions	138	—	—	138
Instruments financiers dérivés	1	2 646	—	2 647
Instruments financiers désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur				
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction selon l'option de juste valeur				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	53	1 500	—	1 553
Les provinces et les corps municipaux au Canada	5 245	263	—	5 508
Les corps scolaires ou publics au Canada	—	133	—	133
Les administrations publiques à l'étranger	23	3	—	26
Autres titres				
Institutions financières	43	450	12	505
Autres émetteurs	—	725	1 749	2 474
Actions	404	—	22	426
<b>Total des instruments financiers – détenus à des fins de transaction</b>	<b>13 926</b>	<b>7 274</b>	<b>1 882</b>	<b>23 082</b>
Instruments financiers classés disponibles à la vente				
Valeurs mobilières – titres disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	3 860	9	—	3 869
Les provinces et les corps municipaux au Canada	3 648	783	—	4 431
Les corps scolaires ou publics au Canada	—	75	—	75
Les administrations publiques à l'étranger	—	15	—	15
Autres titres				
Institutions financières	5	2 565	—	2 570
Autres émetteurs	—	24	262	286
Actions	697	86	5	788
Autres	18	—	—	18
<b>Total des instruments financiers – classés disponibles à la vente</b>	<b>8 228</b>	<b>3 557</b>	<b>267</b>	<b>12 052</b>
<b>Total</b>	<b>22 154 \$</b>	<b>10 831 \$</b>	<b>2 149 \$</b>	<b>35 134 \$</b>
<b>Passif</b>				
Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 965 \$	73 \$	— \$	5 038 \$
Instruments financiers dérivés	3	1 837	12	1 852
<b>Total</b>	<b>4 968 \$</b>	<b>1 910 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>6 890 \$</b>

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur au cours de l'exercice. Par contre, la répartition entre le niveau 1 et le niveau 2 a été modifiée afin de refléter une amélioration des critères de classification de certains instruments financiers. Les informations présentées pour 2009 ont été reclassées en conséquence.

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur au cours de l'exercice 2009.

## NOTE 04

## Juste valeur des instruments financiers (suite)

## Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le solde du début et le solde de la fin du niveau 3 de la hiérarchie pour l'exercice 2010:

	2010							
	SOLDE DE DÉBUT	GAINS (PERTES) RÉALISÉS COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT NET <sup>(1)</sup>	GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT NET <sup>(2)</sup>	GAINS NON RÉALISÉS COMPTABILISÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU <sup>(3)</sup>	TRANSFERT D'INSTRUMENTS VERS LE NIVEAU 3	ACHATS/ÉMISSIONS	VENTES/RÈGLEMENTS	SOLDE DE LA FIN
<b>Actif</b>								
Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction								
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction								
Autres titres								
Autres émetteurs	99 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(55) \$	44 \$
Instruments financiers désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur								
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction selon l'option de juste valeur								
Titres émis ou garantis par								
Les provinces et les corps municipaux au Canada	–	–	–	–	–	1	–	1
Autres titres								
Institutions financières	12	–	–	–	–	45	–	57
Autres émetteurs	1 749	(1)	155	–	–	74	(134)	1 843
Actions	22	(20)	19	–	–	5	(20)	6
Instruments financiers classés disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>								
Autres titres								
Autres émetteurs	262	1	–	3	–	200	(466)	–
Actions	5	–	–	–	–	–	–	5
<b>Passif</b>								
Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction								
Instruments financiers dérivés	12 \$	4 \$	(2) \$	– \$	6 \$	– \$	(4) \$	16 \$

(1) Les pertes réalisées provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur sont présentées au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ». Les pertes réalisées provenant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées sous le poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur sont présentés au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ».

(3) Les gains non réalisés provenant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés sous le poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

Le Mouvement effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, sauf pour les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dont une analyse de sensibilité est présentée à la note 05 « Valeurs mobilières », à la section « Papier commercial adossé à des actifs/Billets à terme adossés à des actifs ».

	SOLDE DE DÉBUT	PERTES RÉALISÉES COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET <sup>(1)</sup>	GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT NET <sup>(2)</sup>	GAINS NON RÉALISÉS COMPTABILISÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU <sup>(3)</sup>	ACHATS/ ÉMISSIONS	VENTES/ RÈGLEMENTS	SOLDE DE LA FIN
<b>Actif</b>							
Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction							
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction							
Autres titres							
Autres émetteurs	1 102 \$	(2) \$	– \$	– \$	– \$	(1 001) \$	99 \$
Instruments financiers dérivés	–	(1)	–	–	15	(14)	–
Instruments financiers désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur							
Valeurs mobilières – titres détenus à des fins de transaction selon l'option de juste valeur							
Autres titres							
Institutions financières	12	–	–	–	–	–	12
Autres émetteurs	677	(23)	3	–	1 489	(397)	1 749
Actions	77	–	(1)	–	–	(54)	22
Instruments financiers classés disponibles à la vente							
Valeurs mobilières – titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>							
Autres titres							
Autres émetteurs	936	(21)	(28)	34	2 122	(2 781)	262
Actions	5	–	–	–	–	–	5
<b>Passif</b>							
Instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction							
Instruments financiers dérivés	56 \$	(32) \$	– \$	– \$	– \$	(12) \$	12 \$

(1) Les pertes réalisées provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur sont présentées au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ». Les gains ou pertes réalisés provenant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente ».

(2) Les gains ou pertes non réalisés provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur sont présentés au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ».

(3) Les gains non réalisés provenant des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés sous le poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

## NOTE 05

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières incluent les titres détenus à des fins de transaction, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance. Ces valeurs mobilières sont classées parmi les catégories d'instruments financiers selon les méthodes décrites à la note 01 « Principales conventions comptables » et précisées ci-après.

#### TITRES DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les titres détenus à des fins de transaction qui sont acquis aux fins de revente à court terme ou qui ont été désignés selon l'option de juste valeur sont comptabilisés à leur juste valeur. Les intérêts qui proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises sur ces instruments, autres que les dérivés, figurent dans le revenu net d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes non réalisés sur les titres détenus à des fins de transaction, de même que les gains et pertes réalisés, incluant les intérêts qui proviennent des secteurs autres que Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres, sont présentés à titre de revenus de transaction au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ». Ce dernier poste comprend également tous les revenus tirés des instruments dérivés.

#### Titres détenus par des sociétés de placement

La comptabilisation des valeurs mobilières détenues par les sociétés de placement du Mouvement n'est pas couverte par les exigences de l'ICCA sur les instruments financiers. Elle relève plutôt des normes prévues spécifiquement pour les sociétés de placement. Ces valeurs mobilières sont inscrites à la juste valeur au bilan cumulé parmi les titres détenus à des fins de transaction et la variation de leur juste valeur est comptabilisée au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ».

#### TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « Détenus à des fins de transaction », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change, des prix d'instruments de capitaux propres ou de variations dans les sources ou modalités de financement, ou encore afin de combler les besoins de liquidités du Mouvement. Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes non réalisés nets d'impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu cumulé jusqu'à leur décomptabilisation. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les résultats cumulés. Les titres de capitaux propres classés « Disponibles à la vente » et n'ayant pas de cours sur le marché actif sont comptabilisés au coût.

## NOTE 05

# Valeurs mobilières (suite)

Les titres disponibles à la vente continuent à faire l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une moins-value durable. Ces moins-values, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente » à l'état cumulé des résultats. Aux fins de l'évaluation de la baisse de valeur, le Mouvement tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient être indicateurs d'une baisse durable de la juste valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. Les moins-values comptabilisées au poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente » doivent être reprises à l'état cumulé des résultats lorsque, au cours d'une période ultérieure, leur juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

Lors de la cession de titres disponibles à la vente, les gains et pertes réalisés, calculés en fonction du coût moyen, sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Revenus sur les titres disponibles à la vente ». Les revenus d'intérêts sont constatés parmi les revenus nets d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises et parmi les revenus sur titres disponibles à la vente pour les autres secteurs.

### TITRES DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance autres que ceux désignés initialement comme étant des titres « Détenus à des fins de transaction », « Disponibles à la vente » et « Prêts et créances ». Les intérêts sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sous le poste « Autres revenus – Autres » pour un montant de 1 M\$ (1 M\$ en 2009).

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières du Mouvement :

	ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES						2010	2009
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	PLUS DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 À 10 ANS	PLUS DE 10 ANS	AUCUNE ÉCHÉANCE PRÉCISE	TOTAL	TOTAL
<b>Titres tenus d'être classés à des fins de transaction</b>								
Titres émis ou garantis par								
Le Canada	820 \$	2 234 \$	1 057 \$	902 \$	1 250 \$	— \$	6 263 \$	5 069 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	665	336	477	831	944	—	3 253	2 772
Les corps scolaires ou publics au Canada	13	5	2	—	—	—	20	56
Les administrations publiques à l'étranger	1	—	—	—	50	—	51	48
Autres titres au Canada								
Institutions financières	196	116	10	46	26	—	394	412
Autres émetteurs	57	16	9	14	18	17	131	102
Actions	—	—	—	—	—	36	36	49
Titres d'émetteurs étrangers								
Institutions financières	56	—	—	16	35	—	107	29
Autres émetteurs	11	—	—	2	5	44	62	98
Actions	—	—	—	—	—	80	80	89
<b>Total des titres tenus d'être classés à des fins de transaction</b>	<b>1 819</b>	<b>2 707</b>	<b>1 555</b>	<b>1 811</b>	<b>2 328</b>	<b>177</b>	<b>10 397</b>	<b>8 724</b>
<b>Titres désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur</b>								
Titres émis ou garantis par								
Le Canada	187	148	967	4	14	243	1 563	1 553
Les provinces et les corps municipaux au Canada	561	659	411	699	3 469	—	5 799	5 508
Les corps scolaires ou publics au Canada	—	1	—	—	129	—	130	133
Les administrations publiques à l'étranger	—	—	—	—	17	—	17	26
Autres titres au Canada								
Institutions financières	128	130	35	106	65	—	464	416
Autres émetteurs <sup>(1)</sup>	57	125	288	416	1 739	—	2 625	2 426
Actions	—	22	51	50	4	342	469	327
Titres d'émetteurs étrangers								
Institutions financières	—	—	—	35	48	—	83	89
Autres émetteurs	—	22	—	—	10	—	32	48
Actions	—	—	—	—	—	119	119	99
<b>Total des titres désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur</b>	<b>933</b>	<b>1 107</b>	<b>1 752</b>	<b>1 310</b>	<b>5 495</b>	<b>704</b>	<b>11 301</b>	<b>10 625</b>
<b>Total des titres tenus d'être classés à des fins de transaction et désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur</b>								
	<b>2 752 \$</b>	<b>3 814 \$</b>	<b>3 307 \$</b>	<b>3 121 \$</b>	<b>7 823 \$</b>	<b>881 \$</b>	<b>21 698 \$</b>	<b>19 349 \$</b>

	ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES						2010	2009
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	PLUS DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 À 10 ANS	PLUS DE 10 ANS	AUCUNE ÉCHÉANCE PRÉCISE	TOTAL	TOTAL
<b>Total des titres tenus d'être classés à des fins de transaction et désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur (reporté)</b>	<b>2 752 \$</b>	<b>3 814 \$</b>	<b>3 307 \$</b>	<b>3 121 \$</b>	<b>7 823 \$</b>	<b>881 \$</b>	<b>21 698 \$</b>	19 349 \$
<b>Titres disponibles à la vente</b>								
Titres émis ou garantis par								
Le Canada	413	3 426	2 410	194	2	—	6 445	3 869
Les provinces et les corps municipaux au Canada	799	901	1 710	1 936	485	—	5 831	4 434
Les corps scolaires ou publics au Canada	27	—	—	1	—	—	28	75
Les administrations publiques à l'étranger	6	3	—	1	9	—	19	15
Autres titres au Canada								
Institutions financières	817	905	543	105	29	1	2 400	2 570
Autres émetteurs	29	22	46	50	—	2	149	287
Actions	—	1	—	—	—	599	600	487
Titres d'émetteurs étrangers								
Actions	—	—	—	2	—	416	418	327
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>2 091</b>	<b>5 258</b>	<b>4 709</b>	<b>2 289</b>	<b>525</b>	<b>1 018</b>	<b>15 890</b>	12 064
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>								
Titres émis ou garantis par								
Le Canada	—	—	—	—	—	—	—	1
Les provinces et les corps municipaux au Canada	2	14	—	—	—	—	16	16
Autres titres au Canada								
Institutions financières	1	—	—	—	—	—	1	1
<b>Total des titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>17</b>	18
	<b>4 846 \$</b>	<b>9 086 \$</b>	<b>8 016 \$</b>	<b>5 410 \$</b>	<b>8 348 \$</b>	<b>1 899 \$</b>	<b>37 605 \$</b>	31 431 \$

(1) Contient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) d'une juste valeur de 1 347 M\$ au 31 décembre 2010 (1 252 M\$ en 2009).

Le total des titres de valeurs mobilières inclut des titres en devises étrangères pour un montant de 1 321 M\$ CA (1 216 M\$ CA en 2009), dont 1 308 M\$ CA (1 080 M\$ CA en 2009) libellés en dollars US.

Les valeurs mobilières des sociétés de placement comprennent des moins-values non réalisées de 11 M\$ (moins-value de 36 M\$ en 2009) et sont comptabilisées au poste «Autres revenus – Revenus de transaction». Les moins-values réalisées sont de 25 M\$ (5 M\$ en 2009) et sont comptabilisées au poste «Autres revenus – Revenus de transaction».

**NOTE 05****Valeurs mobilières  
(suite)**

Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente se présentent comme suit :

	2010			
	COÛT APRÈS AMORTISSEMENT <sup>(1)</sup>	GAINS BRUTS NON RÉALISÉS	PERTES BRUTES NON RÉALISÉES	VALEUR COMPTABLE <sup>(1)</sup>
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	6 406 \$	54 \$	15 \$	6 445 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	5 723	122	14	5 831
Les corps scolaires ou publics au Canada	28	—	—	28
Les administrations publiques à l'étranger	19	—	—	19
Autres titres au Canada				
Institutions financières	2 361	41	2	2 400
Autres émetteurs <sup>(2)</sup>	148	1	—	149
Actions	569	48	17	600
Titres d'émetteurs étrangers				
Actions	407	17	6	418
	<b>15 661 \$</b>	<b>283 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>15 890 \$</b>

	2009			
	COÛT APRÈS AMORTISSEMENT <sup>(1)</sup>	GAINS BRUTS NON RÉALISÉS	PERTES BRUTES NON RÉALISÉES	VALEUR COMPTABLE <sup>(1)</sup>
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	3 829 \$	49 \$	9 \$	3 869 \$
Les provinces et les corps municipaux au Canada	4 371	76	13	4 434
Les corps scolaires ou publics au Canada	75	—	—	75
Les administrations publiques à l'étranger	15	—	—	15
Autres titres au Canada				
Institutions financières	2 511	60	1	2 570
Autres émetteurs <sup>(2)</sup>	306	—	19	287
Actions	490	24	27	487
Titres d'émetteurs étrangers				
Actions	344	13	30	327
	<b>11 941 \$</b>	<b>222 \$</b>	<b>99 \$</b>	<b>12 064 \$</b>

(1) Le Mouvement détient des titres classés « Disponibles à la vente » qui sont comptabilisés au coût puisqu'ils n'ont pas de cours sur le marché actif. Les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût dans le bilan cumulé représentent 20 M\$ (30 M\$ en 2009), et c'est ce coût qui figure dans la colonne « Valeur comptable » du tableau ci-dessus. La juste valeur de certains de ces titres peut être estimée et représente une perte non significative.

(2) Contient des titres ayant subi une baisse de valeur durable de 5 M\$ (aucune baisse de valeur durable en 2009).

Au 31 décembre 2010, les pertes brutes non réalisées sur les titres disponibles à la vente s'élevaient à 54 M\$ (99 M\$ en 2009), résultant de la fluctuation des prix sur le marché ainsi que des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Les baisses de valeur sur les valeurs mobilières disponibles à la vente font l'objet d'un suivi régulier par la direction. Le Mouvement a la capacité et l'intention de détenir ces titres pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Il a conclu que les pertes brutes non réalisées étaient temporaires.

**VALEURS MOBILIÈRES – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS/BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS**

En août 2007, le Mouvement détenait des placements dans le marché du papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien (PCAA) bien qu'il n'ait pas été un émetteur de ce type de produit financier auprès de sa clientèle. Rappelons que le Mouvement a procédé, en septembre 2007, et dans une moindre mesure en 2008, au rachat d'actifs détenus sous forme de PCAA auprès des fonds communs de placement du marché monétaire qu'il gère et des activités de prêts de valeurs des clients de la Fiducie Desjardins dont il n'assumait pas le risque à l'origine, et ce, afin de protéger ses membres et ses clients.

Le 21 janvier 2009, la mise en œuvre du Plan de restructuration du PCAA en vertu de l'Entente de Montréal a été complétée. Ce plan de restructuration a mené, entre autres, au remplacement du PCAA par des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) à taux variable à long terme ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents.

Les principales caractéristiques du Plan de restructuration du PCAA sont les suivantes :

- Création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (VAC) :
  - VAC 1 et VAC 2 sont composées de transactions d'actifs synthétiques à 100 %, soit une combinaison d'actifs donnés en garantie et de contrats de swaps sur défaillance de crédit, ou de transactions d'actifs hybrides, soit une combinaison d'actifs synthétiques et d'actifs traditionnels. Elles incluent également les actifs dits inadmissibles (*subprime* et autres) de ces séries.
  - VAC 3 est composée de transactions constituées exclusivement d'actifs inadmissibles (*subprime*) et d'actifs traditionnels.
- Création de cinq catégories de BTAA pour VAC 1 et VAC 2 (A-1, A-2, B, C, IA) et de deux catégories pour VAC 3 (IA et TA). Les BTAA IA et TA se divisent en de multiples séries de billets reflétant reproduisant les flux de trésorerie des actifs originaux sous-jacents.
- Établissement de facilités de financement en soutien à VAC 1 et VAC 2 afin de financer les appels de garantie pouvant découler des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents.
- Établissement d'un moratoire initial de 18 mois au cours duquel aucun appel de garantie additionnelle ne peut être effectué pour la grande majorité des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents.
- Élargissement de certains déclencheurs « écart-perte » qui recommenceront à s'appliquer à l'échéance du moratoire, réduisant la probabilité d'appels de garantie additionnelle.

Le Mouvement participe aux fiducies VAC 1 et VAC 3. Ces BTAA ont été classés dans la catégorie « Désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur ». De plus, les participants de VAC 1 avaient convenu d'établir un moratoire de 18 mois au cours duquel aucun appel de garantie additionnelle ne pouvait être effectué pour la grande majorité des swaps sur défaillance de crédit sous-jacents. Ce moratoire a pris fin le 16 juillet 2010.

Outre les actifs qui sont déjà portés en garantie par les fiducies relativement aux swaps sur défaillance de crédit, le plan prévoit que VAC 1 et VAC 2 doivent disposer chacune d'une facilité de financement de marge (« FFM ») destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie des contreparties auxdits swaps. Le Mouvement a choisi d'autofinancer sa part de la facilité de financement de marge, ce qui explique sa participation dans VAC 1.

La part du Mouvement dans cet engagement de crédit, qui s'élève à 1 193 M\$, se situe au même rang que celle des autres participants de la FFM et vient à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions de swaps sur défaillance de crédit ont été réglées auparavant. Le Mouvement ne bénéficie d'aucune commission de VAC 1 relativement à cet engagement de crédit. Les avances qui pourraient être faites en vertu de cette facilité de financement porteront intérêt à un taux fondé sur le taux des acceptations bancaires ou le taux privilégié. Toute somme avancée en vertu de la facilité de financement de marge sera prioritaire sur les montants payables sur les billets émis par VAC 1. Advenant le cas où le Mouvement manquerait à ses obligations de fournir des fonds en vertu de sa part de la facilité de financement de marge, une part proportionnelle des billets de VAC 1 détenus par le Mouvement serait subordonnée aux billets des autres participants. La Caisse centrale, à titre de signataire de la FFM pour le Mouvement, devra maintenir une notation de crédit équivalente à A (faible) auprès d'au moins deux des quatre agences de notation DBRS, S&P, Fitch et Moody's, à défaut de quoi elle devra fournir des garanties ou une autre forme de soutien du crédit à VAC 1 ou faire prendre en charge ses engagements par une autre entité ayant une cote de crédit suffisamment élevée. Au 31 décembre 2010, aucun montant n'avait été prélevé sur la FFM.

En vertu d'une entente distincte, le Mouvement a acheté une protection de 400 M\$ à l'encontre de ses engagements de la FFM auprès d'un des participants de VAC 1 en échange d'une commission d'engagement de 1,2 % par année, soit le même taux que les institutions tierces qui ont souscrit à la FFM équivalente de VAC 2. Cette participation se terminera automatiquement au terme de la FFM de VAC 1.

Advenant le cas où la facilité de financement de marge de VAC 1 et la facilité équivalente de VAC 2 s'étaient avérées insuffisantes pour atteindre les appels de garantie du véhicule en question, une facilité de financement prioritaire (*senior*) avait été mise en place afin de fournir un accès à des liquidités additionnelles. Cette facilité de crédit avait été fournie par les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Alberta et de l'Ontario ainsi que par un des participants de VAC 1. Le véhicule d'actifs cadres VAC 1 disposait d'un montant de 1 772 M\$ en vertu de cette facilité et versera une commission d'engagement de 1,19 % par année jusqu'en décembre 2016. Cette facilité est venue à échéance en août 2010.

Au moment de la restructuration, le 21 janvier 2009, le Mouvement a sorti du bilan ses titres de PCAA à la valeur comptable pour ensuite comptabiliser à la juste valeur les BTAA. Ces BTAA ont été classés dans la catégorie « Désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur ». Avant la restructuration, la valeur négative des facilités de financement de marge, qui s'établissait à 98 M\$ au 31 décembre 2008, a été prise en compte dans le calcul de la juste valeur du PCAA. Depuis la restructuration, un revenu reporté lié à la FFM est constaté au poste « Autres passifs – Autres ». Au 31 décembre 2010, celui-ci s'élevait à 59 M\$ comparativement à 68 M\$ au 31 décembre 2009.

Au cours de 2010, le Mouvement a conclu plusieurs transactions de nature diverse visant à réduire le risque du portefeuille de BTAA, de la facilité de financement de marge liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit, l'acquisition d'une protection directe sur une portion significative du portefeuille de VAC 1 et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Au cours de l'année 2010, des versements de capital et d'intérêts relatifs aux BTAA, totalisant 44 M\$ et 14 M\$ respectivement (169 M\$ et 14 M\$ en 2009), ont été encaissés par le Mouvement. Étant donné l'incertitude relative à la mesure, le Mouvement a constaté un revenu d'intérêts seulement pour les billets VAC 1 A-1 et A-2, qui sont prioritaires aux autres billets relativement aux intérêts et au capital.

## NOTE 05

# Valeurs mobilières (suite)

En 2009, un montant de 121 M\$, net de la quote-part estimée du Mouvement dans les frais de restructuration du comité pancanadien, a été versé au Mouvement à titre d'intérêts courus sur le PCAA pour la période du 20 août 2007 au 21 janvier 2009.

Le Mouvement détient des BTAA ayant une valeur nominale répartie entre les différents véhicules suivants :

	2010		2009	
	VALEUR NOMINALE	JUSTE VALEUR	VALEUR NOMINALE	JUSTE VALEUR
VAC 1				
Catégorie A-1	902 \$	657 \$	905 \$	637 \$
Catégorie A-2	820	575	820	496
Catégorie B	140	31	140	16
Catégorie C	57	—	57	—
Catégorie IA – Actifs inadmissibles ( <i>subprime</i> )	36	10	146	—
Catégorie IA – Actifs inadmissibles (autres)	18	15	18	14
Total VAC 1	1 973	1 288	2 086	1 163
VAC 3				
Catégorie IA – Actifs inadmissibles ( <i>subprime</i> )	42	8	49	—
Catégorie TA – Actifs traditionnels	65	51	101	89
Total VAC 3	107	59	150	89
<b>Total VAC 1 et VAC 3</b>	<b>2 080 \$</b>	<b>1 347 \$</b>	<b>2 236 \$</b>	<b>1 252 \$</b>

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des BTAA :

	COUPON	ÉCHÉANCE LÉGALE	PRIORITÉ	NOTATION
VAC 1 A-1 <sup>(1)</sup>	Taux d'acceptations bancaires + 30 points de base	15 juillet 2056 <sup>(2)</sup>	Prioritaire aux billets VAC 1 A-2 relativement aux intérêts et aux billets VAC 1 B et C relativement au capital et intérêts	A+
VAC 1 A-2 <sup>(1)</sup>	Taux d'acceptations bancaires + 30 points de base	15 juillet 2056 <sup>(2)</sup>	Intérêts prioritaires au capital des billets VAC 1 A-1 Subordonné au capital des billets VAC 1 A-1	A
VAC 1 B <sup>(1)</sup>	Taux d'acceptations bancaires + 30 points de base Intérêts payables à l'échéance, cumulatifs	15 juillet 2056 <sup>(2)</sup>	Subordonné au capital et intérêts des billets VAC 1 A-2	Aucune
VAC 1 C <sup>(1)</sup>	Taux d'acceptations bancaires + 20 % Intérêts payables à l'échéance	15 juillet 2056 <sup>(2)</sup>	Subordonné au capital et intérêts des billets VAC 1 B	Aucune
Billets IA de VAC 1 et tous ceux de VAC 3	Variable en fonction du rendement des actifs sous-jacents	Entre le 19 septembre 2012 et le 15 juillet 2056	Priorité au niveau des intérêts pour certains billets	Aucune notation pour les autres billets IA de VAC 1 et tous les billets de VAC 3, à l'exception de 3 séries de VAC 3 qui ont reçu une cote de A (faible) à AAA

(1) Aucune obligation de payer les intérêts avant le 22 janvier 2019.  
(2) L'échéance prévue des paiements est le 22 janvier 2017.

La capacité de transiger les BTAA de VAC 1 est assujettie à des contraintes considérables dans la mesure où un détenteur de BTAA A-1, A-2, B et C de VAC 1 peut les transférer à un tiers seulement si un tel transfert est effectué au prorata de chacune des catégories détenues par le vendeur et si l'acheteur prend en charge une quote-part équivalente des engagements liés à la FFM, soit directement, soit par l'entremise d'une autre entité, le tout dans la mesure où la partie assumant la part de la FFM bénéficie d'une notation de crédit suffisamment élevée.

### Méthodologie d'évaluation du PCAA et des BTAA

Étant donné l'absence de marché actif sur ces titres, la direction du Mouvement a estimé leur juste valeur et les variations de valeur qui en ont découlé en utilisant une technique d'évaluation. Au moment de préparer ces états financiers, il n'existait pas encore de marché actif pour les différents billets restructurés. De plus, la capacité de transiger les billets de VAC 1 est assujettie à des contraintes considérables telles que décrites précédemment.

La juste valeur des BTAA sous la forme de billets A-1, A-2, B et C de VAC 1, c'est-à-dire les actifs synthétiques et hybrides, est fondée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, aux montants et aux moments des encaissements des flux de trésorerie, aux échéances et contraintes touchant la liquidité des nouveaux billets afin de fournir une juste valeur reflétant les conditions des marchés au 31 décembre 2010. Relativement aux billets A-1, A-2 et B, les flux de trésorerie anticipés de ces nouveaux billets ont été actualisés au taux d'acceptations bancaires plus des primes variant entre 695 et 1 408 points de base, sur des périodes allant jusqu'à l'échéance prévue des paiements des billets. Étant donné l'incertitude importante quant aux flux monétaires à recevoir sur les billets C, la juste valeur de ces derniers a été considérée nulle.

La juste valeur des billets reflétés adossés à des actifs traditionnels et inadmissibles (*subprime* et autres) a été évaluée à partir d'indices de référence choisis en fonction des actifs sous-jacents propres à chacun des billets, puisque les flux monétaires générés par lesdits billets proviennent directement des flux générés par les actifs sous-jacents.

Les hypothèses utilisées reposent autant que possible sur des données observables sur le marché, telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les indices de référence pour des actifs semblables. Elles tiennent également compte, s'il y a lieu, des particularités de la restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché pour des actifs similaires. Les taux d'actualisation utilisés tiennent compte de l'échéance, de la notation de crédit ainsi que des risques de marché et de liquidité de chacun des billets.

### Impact sur les résultats

Un revenu totalisant 173 M\$ relatif aux BTAA a été constaté aux résultats cumulés du Mouvement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Ce revenu découle principalement de la réévaluation des titres encore détenus au 31 décembre 2010 pour un montant de 134 M\$, d'un gain de 34 M\$ constaté sur des titres qui ont été cédés en cours d'exercice et d'un gain de 5 M\$ relatif à des billets dont le capital a été remboursé en cours d'exercice. La constatation graduelle du revenu relatif à la FFM au cours de l'année 2010 s'élève à 9 M\$.

Une perte totalisant 30 M\$ relative aux BTAA a été constatée aux résultats cumulés du Mouvement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Cette perte, qui découle principalement de la radiation d'un titre exclu du moratoire de l'Entente de Montréal pour un montant de 34 M\$, est compensée par un gain de 13 M\$ relatif à des titres dont le capital a été remboursé et qui avaient été complètement dévalués. Le reclassement des intérêts courus sur les titres de PCAA, de même que le reclassement de la FFM, auparavant constatés à même le solde des valeurs mobilières, n'ont eu aucune incidence sur les résultats cumulés. La constatation graduelle du revenu relatif à la FFM au cours de l'année 2009 s'élève à 5 M\$.

Les estimations de la juste valeur ci-dessus sont susceptibles de ne pas être une indication de la valeur nette de réalisation ultime ou de la juste valeur future. Malgré le fait que la direction soit d'avis que sa technique d'évaluation est la plus appropriée dans les circonstances, des modifications dans les hypothèses importantes, notamment celles relatives à la détermination du rendement, des écarts du risque de crédit des actifs sous-jacents et de la qualité des actifs donnés en garantie par les fiduciaires, lesquelles sont intégrées au taux d'actualisation, pourraient venir changer de façon significative la valeur attribuée aux billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 dans l'avenir. La sensibilité de la juste valeur estimative du portefeuille des billets A-1, A-2, B et C de VAC 1 et du capital de première catégorie à des changements dans les hypothèses clés se présente comme suit:

	2010			2009		
	JUSTE VALEUR DES BILLETS A-1, A-2, B ET C DE VAC 1	CAPITAL DE PREMIÈRE CATÉGORIE		JUSTE VALEUR DES BILLETS A-1, A-2, B ET C DE VAC 1	CAPITAL DE PREMIÈRE CATÉGORIE	
Taux d'actualisation						
Augmentation de 1%	(70) \$	(50) \$	(0,42) %	(74) \$	(52) \$	(0,51) %
Diminution de 1%	75	54	0,44 %	79	56	0,55 %
Notation <sup>(1)</sup>						
Amélioration de la notation de crédit d'un cran	10	8	0,06 %	29	15	0,15 %
Détérioration de la notation de crédit d'un cran	(23)	(14)	(0,12) %	(69)	(44)	(0,43) %

(1) Seuls les billets A-1 et A-2 de VAC 1 ont une notation émise par DBRS.

Tel que mentionné précédemment, le Mouvement a conclu des transactions en vue de réduire, entre autres, le risque du portefeuille de BTAA. L'analyse de sensibilité ci-dessus exclut l'effet de ces transactions. Ainsi, compte tenu de ces transactions, l'impact serait considérablement amoindri.

## NOTE 05

# Valeurs mobilières (suite)

Certaines incertitudes subsistent relativement à la valeur des actifs sous-jacents, au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie ainsi qu'à l'établissement d'un marché secondaire et à la liquidité de ce marché pour les billets de remplacement, ce qui pourrait modifier davantage la valeur du placement du Mouvement dans les billets de remplacement. La conjoncture économique a eu pour effet de diminuer les taux d'intérêt variables des actifs sous-jacents. Ainsi, le non-appariement des taux d'intérêt variables et des dates de paiement des actifs sous-jacents, comparativement au coût de la facilité de financement prioritaire et à la période de paiement des intérêts de VAC 1, entraîne des incertitudes relatives à la mesure.

Le Mouvement détient ou a accès aux fonds nécessaires afin de s'acquitter de toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires et ne prévoit pas que les problèmes de liquidité liés aux BTAA auront une incidence défavorable significative sur sa santé financière, sa cote de crédit et ses ratios de capital.

### Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Le Mouvement participe à l'EDDV VAC 1, qui est un véhicule disposant d'actifs s'élevant à environ 15 600 M\$, ayant des capitaux propres nuls, et qui est principalement composé de transactions d'actifs synthétiques dont les investisseurs se sont engagés à contribuer à une facilité de financement de marge. Étant donné que le Mouvement n'assume pas la majorité des pertes prévues et ne bénéficie pas de la majorité des rendements résiduels prévus de VAC 1, il ne consolide pas VAC 1. Par ailleurs, le Mouvement détient des droits significatifs dans ce véhicule, soit la facilité de financement de marge de 1 193 M\$ et l'investissement dans les nouveaux billets de VAC 1 ayant une juste valeur de 1 288 M\$, la somme desquels représente le risque maximal de perte pour le Mouvement.

## NOTE 06

# Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances

### PRÊTS

Les prêts, incluant les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur créances.

Un prêt est considéré comme douteux et l'intérêt afférent cesse d'être comptabilisé lorsque : a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne puisse être recouvrée ou b) l'intérêt ou le capital est impayé depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti ou qu'il soit en voie de recouvrement ou c) le prêt est en retard depuis plus de 180 jours. Lorsqu'un prêt est classé comme étant douteux, l'intérêt antérieurement couru, mais non encaissé, est capitalisé au prêt. Par la suite, aucun intérêt n'est comptabilisé. Les encaissements subséquemment reçus sont comptabilisés au crédit du capital. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux et les intérêts sont de nouveau inscrits, selon la comptabilité d'exercice, lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et qu'il n'y a plus de doute quant au recouvrement de ce prêt.

Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de l'encaisse, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu dans le prêt et sont reportés et amortis à titre de revenu d'intérêts sur la durée estimative de tels prêts. Les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » selon la durée prévue, s'il est probable qu'un prêt en résulte ; sinon, ces commissions sont comptabilisées comme autres revenus pendant la période d'engagement ou de mobilisation. Les commissions de syndication de prêts sont portées dans les autres revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement de prêt conservé par le Mouvement ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

## PROVISION CUMULATIVE POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision cumulative pour pertes sur créances reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur créances liées au portefeuille d'éléments au bilan cumulé et hors bilan ainsi que son appréciation de la conjoncture économique. Tout changement important pourrait causer une modification du montant constaté actuellement de la provision cumulative pour pertes sur créances.

La provision cumulative pour pertes sur créances est constituée de provisions spécifiques et d'une provision générale.

### Provisions spécifiques

En ce qui concerne le portefeuille de prêts, le risque de crédit est évalué régulièrement et des provisions spécifiques sont établies distinctement, prêt par prêt, sur chacun des prêts considérés comme douteux. Les prêts douteux sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. L'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative pour pertes sur créances, attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus, est comptabilisée au poste « Provision pour pertes sur créances » aux résultats cumulés. Aucune provision spécifique n'est établie en ce qui a trait aux prêts sur cartes de crédit. De plus, les soldes de prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

### Provision générale

Par ailleurs, une provision générale est comptabilisée afin de refléter la meilleure estimation de la direction quant aux pertes réputées être encourues sur les portefeuilles de prêts n'ayant pas fait l'objet d'une provision spécifique. Elle couvre donc les risques non encore détectés en date de bilan du fait de l'existence d'un délai entre un événement générateur de perte et le moment où le prêt devient douteux.

Au cours de l'exercice 2010, le Mouvement a modifié sa méthode pour évaluer la provision générale. Cette méthode prend en compte de nouveaux paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés par le Mouvement. Ces modèles tiennent compte de paramètres tels que les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres, établis en fonction des pertes historiques, sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision générale dépend également de l'appréciation par la direction des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique. Cette nouvelle méthode permet ainsi de continuer à obtenir un montant de provision générale fiable et davantage pertinent.

La provision pour pertes sur créances touchant les prêts au bilan est portée en réduction des actifs, et les provisions touchant les éléments hors bilan sont comptabilisées au passif dans le poste « Autres passifs – Autres ».

Cette modification à la méthode comptable a été appliquée de manière rétroactive et les états financiers des périodes antérieures ont été redressés de la façon suivante :

	31 DÉCEMBRE 2009	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2009
<b>Bilan</b>		
<b>Actif</b>		
Diminution de la provision cumulative sur pertes sur créances	305 \$	294 \$
Diminution des autres actifs – autres	(66)	(60)
<b>Passif</b>		
Augmentation des autres passifs – autres	48	40
<b>Avoir</b>		
Augmentation des réserves	191	194

L'ajustement rétroactif a entraîné une diminution des excédents de l'exercice après ristournes aux membres de 3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Cet ajustement a été affecté à la réserve générale de l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Étant donné l'encadrement réglementaire exigeant que l'impact du retraitement soit affecté à la réserve générale, l'incidence de ce retraitement sur les excédents non répartis est nulle.

Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'une partie d'un prêt douteux est radiée et que le solde est restructuré, les intérêts sont de nouveau inscrits selon la comptabilité d'exercice dès qu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en retard depuis 90 jours et plus.

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de ceux-ci.

**NOTE 06**
**Prêts et provision cumulative pour pertes sur créances (suite)**

Le tableau suivant présente la qualité du crédit des prêts :

	2010					2009						
	PRÊTS BRUTS NI EN SOUFFRANCE NI DOUTEUX	PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX	PRÊTS DOUTEUX BRUTS	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISION GÉNÉRALE	PRÊTS DOUTEUX NETS	PRÊTS BRUTS NI EN SOUFFRANCE NI DOUTEUX	PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX	PRÊTS DOUTEUX BRUTS	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISION GÉNÉRALE redressé	PRÊTS DOUTEUX NETS
Hypothécaires résidentiels	72 427 \$	272 \$	140 \$	12 \$	— \$	128 \$	67 277 \$	253 \$	137 \$	13 \$	— \$	124 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	15 507	1 912	85	36	—	49	14 980	1 852	83	33	—	50
Aux entreprises et aux gouvernements	25 854	636	287	111	—	176	25 504	466	289	97	—	192
Provision générale	—	—	—	—	350	(350)	—	—	—	—	398	(398)
	113 788 \$	2 820 \$	512 \$	159 \$	350 \$	3 \$	107 761 \$	2 571 \$	509 \$	143 \$	398 \$	(32) \$

La valeur comptable des prêts qui seraient en souffrance ou dépréciés, mais dont les conditions ont été renégociées au cours de l'exercice, s'élève à 159 M\$ au 31 décembre 2010 (153 M\$ en 2009).

Le tableau suivant présente les prêts bruts en souffrance mais non douteux :

	2010				
	DE 1 À 29 JOURS	DE 30 À 59 JOURS	DE 60 À 89 JOURS	90 JOURS ET PLUS	TOTAL
Hypothécaires résidentiels	223 \$	21 \$	10 \$	18 \$	272 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 503	223	82	104	1 912
Aux entreprises et aux gouvernements	300	90	36	210	636
	2 026 \$	334 \$	128 \$	332 \$	2 820 \$

	2009				
	DE 1 À 29 JOURS	DE 30 À 59 JOURS	DE 60 À 89 JOURS	90 JOURS ET PLUS	TOTAL
Hypothécaires résidentiels	200 \$	24 \$	10 \$	19 \$	253 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	1 413	239	83	117	1 852
Aux entreprises et aux gouvernements	254	72	45	95	466
	1 867 \$	335 \$	138 \$	231 \$	2 571 \$

Le tableau suivant présente la provision cumulative pour pertes sur créances :

	2010			
	SOLDE AU DÉBUT redressé	PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	RADIATIONS ET RECOUVREMENTS	SOLDE À LA FIN
Hypothécaires résidentiels	13 \$	6 \$	(7) \$	12 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	33	35	(32)	36
Aux entreprises et aux gouvernements	97	49	(35)	111
Provision générale	398	107	(155)	350
	541 \$	197 \$	(229) \$	509 \$

	2009			
	SOLDE AU DÉBUT	PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	RADIATIONS ET RECOUVREMENTS	SOLDE À LA FIN redressé
Hypothécaires résidentiels	11 \$	6 \$	(4) \$	13 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	32	39	(38)	33
Aux entreprises et aux gouvernements	87	54	(44)	97
Provision générale	402	161	(165)	398
	532 \$	260 \$	(251) \$	541 \$

**NOTE 07****Titrisation de prêts hypothécaires**

Dans le cadre de sa stratégie de gestion de liquidités et des fonds propres, le Mouvement participe au Programme des titres hypothécaires du Canada de la *Loi nationale sur l'habitation*. En vertu de ce programme, le Mouvement transforme des prêts hypothécaires en titres hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) adossés (TH-LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Ces opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes; les TH-LNH sont donc retirés du bilan cumulé puisque le Mouvement abandonne le contrôle des actifs vendus et reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs.

Lors des opérations de titrisation, le Mouvement conserve le droit à une marge d'intérêt excédentaire, qui est constatée initialement à la juste valeur et présentée au bilan cumulé parmi les «Autres actifs – Autres» et est considérée comme un droit conservé. La marge excédentaire est amortie sur l'échéance des prêts hypothécaires cédés et est portée aux résultats cumulés sous le poste «Autres revenus – Autres».

Puisque les cessions sont effectuées sur la base d'une gestion complète, un passif de gestion est comptabilisé initialement à la juste valeur et présenté sous le poste «Autres passifs – Autres» du bilan cumulé. L'amortissement du passif de gestion est constaté aux résultats cumulés sur la durée des prêts cédés sous le poste «Autres revenus – Autres».

Au moment de la cession, le Mouvement constate le gain ou la perte sur cession aux résultats cumulés sous le poste «Autres revenus – Autres», déduction faite des frais de transaction. Le gain ou la perte sur cession dépend de la valeur comptable antérieure des TH-LNH vendus ainsi que de la juste valeur des actifs obtenus et des passifs pris en charge. Cette juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie prévus actualisés en tenant compte des estimations les plus probables, lesquelles sont basées sur certaines hypothèses clés établies par la direction, dont la courbe des obligations hypothécaires du Canada, les taux d'actualisation selon les risques encourus et le taux de remboursement anticipé.

Le tableau suivant résume l'incidence de nos activités de titrisation de prêts hypothécaires sur les ventes de 2010 et sur celles de 2009 :

	2010	2009
Prêts hypothécaires titrisés	1 696 \$	1 707 \$
Produits nets en espèces reçus	1 523	1 075
Droits conservés	52	42
Passif de gestion pris en charge	11	9
Gain à la vente, déduction faite des frais de transaction	63	53

Au 31 décembre 2010, le Mouvement a inscrit à son bilan cumulé un montant de 117 M\$ (123 M\$ en 2009), représentant les droits conservés, et un montant de 21 M\$ (23 M\$ en 2009) pour les passifs de gestion pris en charge. Un montant de 881 M\$ (823 M\$ en 2009), représentant des titres hypothécaires créés et conservés, est inscrit dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au 31 décembre 2010.

En 2010, les flux de trésorerie provenant des droits conservés s'établissent à 65 M\$ (67 M\$ en 2009) et l'incidence de l'amortissement du passif de gestion dans l'état cumulé des résultats est de 13 M\$ (16 M\$ en 2009).

L'encours total des prêts hypothécaires titrisés s'élève à 4 861 M\$ (4 521 M\$ en 2009).

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la juste valeur initiale des droits conservés à la date de la vente s'établissent comme suit :

	2010	2009
Taux d'actualisation	2,08 %	2,49 %
Taux de remboursement anticipé pour les prêts hypothécaires à taux fixe et variable respectivement	23 et 33 %	18 et 28 %
Durée de vie moyenne pondérée des prêts	24 mois	29 mois

Aucune perte sur créances n'est prévue, car les prêts hypothécaires cédés sont garantis.

La sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables de 10 % et de 20 % dans les hypothèses clés se présente comme suit :

	2010	2009
Taux de remboursement anticipé	23 et 33 %	18 et 28 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 %	(4) \$	(4) \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 %	(7)	(8)
Taux d'actualisation	2,08 %	2,49 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 %	(1) \$	(1) \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 %	(1)	(2)

Le résultat de l'analyse doit être utilisé avec prudence, car les variations de juste valeur associées à un changement dans les hypothèses ne peuvent généralement pas être extrapolées, leur relation n'étant pas linéaire. Il faudrait prendre en considération que chacune des variations d'un facteur peut contribuer aux variations d'un autre facteur pour amplifier ou réduire l'effet des sensibilités.

**NOTE 08****Terrains, bâtiments  
et matériel**

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel, le mobilier et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif. Les gains et pertes résultant de cessions sont inscrits aux résultats cumulés de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés et inclus au poste «Autres revenus – Autres».

TAUX D'AMORTISSEMENT	
Bâtiments	2,5% à 20%
Matériel informatique	20% à 50%
Mobilier, agencement et autres	10% à 33%
Améliorations locatives	Durée du bail, plus la première option de renouvellement

2010			
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
Terrains	95 \$	— \$	95 \$
Bâtiments	955	495	460
Matériel informatique	479	366	113
Mobilier, agencement et autres	594	446	148
Améliorations locatives	343	171	172
	<b>2 466 \$</b>	<b>1 478 \$</b>	<b>988 \$</b>

2009			
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE
Terrains	96 \$	— \$	96 \$
Bâtiments	948	483	465
Matériel informatique	464	340	124
Mobilier, agencement et autres	590	434	156
Améliorations locatives	318	151	167
	<b>2 416 \$</b>	<b>1 408 \$</b>	<b>1 008 \$</b>

**NOTE 09****Autres actifs – Autres****PLACEMENTS IMMOBILIERS**

Les immeubles détenus à des fins de placement par la filiale d'assurance de personnes, qui comprennent des immeubles occupés en tout ou en partie par cette filiale, sont comptabilisés au coût, auquel s'ajoute trimestriellement 3% de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché estimative basée sur les évaluations effectuées par un évaluateur externe selon un cycle triennal. Les biens immobiliers comprennent aussi les immeubles repris destinés à être vendus qui sont inscrits à leur juste valeur estimative, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis ont été évalués initialement est constaté par un gain ou une perte aux résultats cumulés. Le cas échéant, toute baisse de valeur durable de l'ensemble du portefeuille de biens immobiliers est imputée aux résultats cumulés sous le poste «Autres revenus – Autres». Les gains et pertes réalisés sur les biens immobiliers sont reportés et comptabilisés aux résultats cumulés à raison de 3% par trimestre, selon la méthode de l'amortissement dégressif.

Les placements immobiliers ont une juste valeur de 1 311 M\$ (1 325 M\$ en 2009). Les revenus de 80 M\$ (85 M\$ en 2009) provenant des placements immobiliers sont présentés nets des frais d'exploitation.

**ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS**

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur la juste valeur des actifs nets acquis constitue l'écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition ainsi que les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par année. Pour les écarts d'acquisition, le test de dépréciation consiste en une comparaison, par unité d'exploitation, de la juste valeur de ces actifs et de la valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats cumulés de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée au poste «Frais autres que d'intérêts – Autres». Pour l'exercice 2010, aucune réduction de valeur des écarts d'acquisition n'a été constatée aux résultats cumulés à la suite du test annuel de dépréciation (13 M\$ en 2009, Valeurs mobilières Desjardins pour 2 M\$ et Desjardins Gestion d'actifs pour 11 M\$).

L'écart d'acquisition provient de la filiale Desjardins Société financière pour 100 M\$ (100 M\$ en 2009), principalement pour sa filiale d'assurance de dommages, de la filiale Valeurs mobilières Desjardins inc. pour 6 M\$ (6 M\$ en 2009) et de la Fédération pour 3 M\$ (3 M\$ en 2009).

Les actifs incorporels à durée de vie limitée du Mouvement comprennent principalement des logiciels et sont présentés à la valeur comptable nette. Ils sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, laquelle n'excède pas dix ans.

La valeur comptable brute des logiciels est de 296 M\$ (252 M\$ en 2009) et l'amortissement cumulé se situe à 192 M\$ (159 M\$ en 2009). La valeur comptable brute des autres actifs incorporels s'élève à 60 M\$ (57 M\$ en 2009) et l'amortissement cumulé atteint 44 M\$ (38 M\$ en 2009). Pour l'exercice 2010, l'amortissement s'établit à 39 M\$ (39 M\$ en 2009).

Le tableau ci-dessous présente la composition des «Autres actifs – Autres» :

	2010	2009
		redressé (note 06)
Placements immobiliers	1 013 \$	972 \$
Écart d'acquisition	109	109
Actifs incorporels	120	112
Titres à la valeur de consolidation	93	129
Primes à recevoir	820	730
Intérêts à recevoir	538	469
Actifs d'impôts futurs (note 22)	586	599
Débiteurs	447	468
Actif au titre des prestations constituées (note 24)	134	90
Autres	1 114	1 033
<b>Total</b>	<b>4 974 \$</b>	<b>4 711 \$</b>

## NOTE 10

### Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés

Le Mouvement conclut des transactions au cours desquelles il transfère des actifs financiers à une tierce partie, qui demeurent toutefois comptabilisés au bilan cumulé, car l'opération ne remplit pas les critères de décomptabilisation.

La valeur comptable de ces actifs financiers transférés est présentée au tableau suivant :

	2010	2009
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	2 845 \$	2 198 \$
Valeurs mobilières prêtées	380	200

## NOTE 11

### Dépôts

Les dépôts à vue sont des dépôts, productifs d'intérêt ou non, habituellement des comptes dotés du privilège de chèques, pour lesquels le Mouvement n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes d'épargne, pour lesquels le Mouvement peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts productifs d'intérêt, habituellement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type, dont les termes varient généralement d'un jour à dix ans et qui arrivent à échéance à une date prédéterminée. Les dépôts sont comptabilisés au coût dans le bilan cumulé.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	PAYABLES À VUE		PAYABLES À PRÉAVIS		PAYABLES À TERME FIXE		TOTAL	
Particuliers	25 741 \$	23 252 \$	3 781 \$	3 633 \$	49 229 \$	48 535 \$	78 751 \$	75 420 \$
Entreprises et gouvernements	12 931	11 849	318	295	10 172	9 732	23 421	21 876
Institutions de dépôts et autres	79	40	—	—	10 693	8 825	10 772	8 865
	<b>38 751 \$</b>	<b>35 141 \$</b>	<b>4 099 \$</b>	<b>3 928 \$</b>	<b>70 094 \$</b>	<b>67 092 \$</b>	<b>112 944 \$</b>	<b>106 161 \$</b>

Le total des dépôts inclut un montant de 9 128 M\$ CA (8 899 M\$ CA en 2009) libellé en devises étrangères.

## NOTE 12

# Activités d'assurance

### PROVISIONS TECHNIQUES ET CONNEXES

Les provisions techniques et connexes comprennent :

	2010	2009
Provisions techniques	11 346 \$	10 573 \$
Sinistres et frais de règlement	1 523	1 397
Primes non acquises	812	734
Dépôts des titulaires de police	449	435
Provisions pour participations aux titulaires de police et ristournes	327	314
	14 457 \$	13 453 \$

### PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront à la filiale d'assurance de personnes d'honorer toutes ses obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police, aux impôts et taxes (autres que les impôts sur les excédents) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la filiale d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques qu'elle doit constituer chaque année pour couvrir ses engagements. Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

En vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan, le calcul des provisions techniques est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces tests sont habituellement effectués au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La provision pour garanties minimales sur les produits de fonds distincts est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats, en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Pour certains types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle la filiale d'assurance de personnes est exposée à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat.

### Primes nettes

Les primes d'assurance et de rentes sont généralement constatées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, des provisions techniques sont établies pour assurer le rapprochement des produits et des charges.

### Réassurance

Les revenus de primes, les prestations versées aux titulaires de police, les provisions techniques et la variation des provisions techniques liées aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont comptabilisés à la valeur nette des montants cédés à des réassureurs.

### Composition des provisions techniques

Au 31 décembre, les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	2010			
	ASSURANCE COLLECTIVE	ASSURANCE INDIVIDUELLE	ÉPARGNE	TOTAL
<b>Provisions techniques brutes</b>				
Polices sans participation	2 570 \$	3 325 \$	3 968 \$	9 863 \$
Polices avec participation	28	1 895	122	2 045
Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance	(195)	(357)	(10)	(562)
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>2 403 \$</b>	<b>4 863 \$</b>	<b>4 080 \$</b>	<b>11 346 \$</b>
<b>Composition de l'actif apparié aux provisions techniques</b>				
Obligations	1 289 \$	3 334 \$	1 892 \$	6 515 \$
Prêts hypothécaires	818	447	1 744	3 009
Biens immobiliers	—	388	—	388
Actions	35	492	21	548
Autres	261	202	423	886
	2 403 \$	4 863 \$	4 080 \$	11 346 \$

	ASSURANCE COLLECTIVE	ASSURANCE INDIVIDUELLE	ÉPARGNE	TOTAL
<b>Provisions techniques brutes</b>				
Polices sans participation	2 345 \$	2 888 \$	3 966 \$	9 199 \$
Polices avec participation	25	1 692	134	1 851
Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance	(180)	(285)	(12)	(477)
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>2 190 \$</b>	<b>4 295 \$</b>	<b>4 088 \$</b>	<b>10 573 \$</b>
<b>Composition de l'actif apparié aux provisions techniques</b>				
Obligations	1 211 \$	2 861 \$	1 894 \$	5 966 \$
Prêts hypothécaires	771	478	1 834	3 083
Biens immobiliers	—	356	—	356
Actions	33	342	—	375
Autres	175	258	360	793
	<b>2 190 \$</b>	<b>4 295 \$</b>	<b>4 088 \$</b>	<b>10 573 \$</b>

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques est de 11 623 M\$ (10 729 M\$ en 2009).

### Hypothèses actuarielles et sensibilité des hypothèses aux changements

La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir, pour chacune de ces hypothèses, une marge pour écarts défavorables afin d'en pallier le caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et d'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. Ces marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du bénéfice brut qui seraient normalement constatées lors de l'entrée en vigueur des polices. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont portées aux résultats cumulés. S'il y a des changements aux estimations des conditions futures pendant la durée d'une police, la valeur actualisée de ces changements est immédiatement constatée aux résultats cumulés.

### Mortalité et morbidité

La filiale d'assurance de personnes effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de mortalité en ce qui concerne les polices d'assurance vie. Elle se sert des conclusions de cette étude pour réviser l'hypothèse de mortalité utilisée dans l'évaluation. Lorsque les résultats techniques de la filiale ne peuvent servir de référence unique en raison du faible volume évalué, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études et de tables de l'industrie. Une majoration de 1 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une augmentation d'environ 14 M\$ des provisions techniques.

En ce qui a trait aux rentes, la filiale procède aussi à une étude de ses résultats techniques, laquelle comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Contrairement à l'assurance, une amélioration des résultats de mortalité est prévue pour les années futures. Une diminution de 1 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 9 M\$ des provisions techniques.

En ce qui a trait à l'hypothèse de morbidité, soit la survenance de décès accidentels, de mutilations, de maladies et d'invalidités de même que la durée de ces invalidités, la filiale utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Dans le cas des produits sur lesquels la morbidité a une incidence importante, une augmentation de 1 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une augmentation d'environ 12 M\$ des provisions techniques.

### Taux de résiliation des contrats

Les titulaires de contrat peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes. Pour certains produits d'assurance comportant une valeur de rachat, une augmentation des taux de résiliation sera défavorable à la filiale d'assurance de personnes si les provisions techniques sont inférieures aux valeurs de rachat des polices. Pour d'autres produits n'offrant pas ou peu de valeur de rachat, comme l'assurance vie temporaire à 100 ans, une diminution des taux de résiliation aura pour effet d'augmenter le nombre de prestations de décès futures et les bénéfices seront inférieurs aux niveaux prévus. Les estimations ayant trait aux taux futurs de résiliation sont fondées sur les résultats techniques antérieurs de chaque groupe de polices et tiennent compte des tendances et des études de l'industrie. Une variation négative de 10 % de l'hypothèse la plus probable concernant les résiliations de polices se traduirait par une augmentation d'environ 102 M\$ des provisions techniques.

Les provisions techniques liées aux polices d'assurance temporaire 100 ans et aux polices d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité établies par la filiale sont sensibles aux variations des taux de résiliation.

## NOTE 12

# Activités d'assurance (suite)

### Revenus nets de placement

La filiale d'assurance de personnes gère ses placements en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de ses secteurs d'affaires au moyen des mécanismes clairement définis dans sa politique d'appariement.

Un des éléments de contrôle porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. La filiale d'assurance de personnes effectue globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous ses secteurs d'affaires puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard.

La détermination des provisions techniques tient compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs en relation avec la non-coordination des flux de trésorerie si l'on considère une série de scénarios économiques défavorables.

Au 31 décembre 2010, il y a un écart de 0,7 année entre les durées des actifs et des passifs. En 2009, elles étaient égales. Puisque la méthode d'évaluation reconnaît déjà l'effet des variations possibles des taux d'intérêt, une baisse ou une hausse soudaine de ces derniers n'aurait pas d'incidence majeure sur les résultats de la filiale d'assurance de personnes.

L'ampleur des pertes sur créances a des répercussions sur les revenus futurs de placement. Outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, la filiale d'assurance de personnes, dans ses prévisions relatives aux revenus nets de placement, a pris en compte une provision de 469 M\$ (305 M\$ en 2009) pour se protéger contre le risque de rendement insuffisant de l'actif.

### Frais autres que d'intérêts

Les provisions techniques tiennent compte de certains montants liés aux frais d'administration des polices en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des demandes de prestations, aux évaluations actuarielles périodiques, à la préparation et à l'expédition des relevés, aux frais indirects connexes et à une juste part des frais généraux. Pour les besoins de la procédure de prévision des charges, il est nécessaire de procéder à l'estimation de certains facteurs comme l'inflation, les taux d'augmentation des salaires, les changements dans la productivité, le volume d'affaires nouvelles et les taux des taxes sur primes. Les estimations relatives aux coûts futurs d'administration des polices reposent sur les coûts unitaires actuels de la filiale d'assurance de personnes rajustés pour tenir compte du taux d'inflation prévu. Une hausse de 5% de l'hypothèse la plus probable concernant les coûts unitaires entraînerait une augmentation d'environ 34 M\$ des provisions techniques.

### Participations revenant aux titulaires de police

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de police. La filiale d'assurance de personnes établit ces provisions en tenant compte des bénéfices futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes raisonnables des titulaires de police avec participation. Des modifications aux hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants aux participations des titulaires de police ainsi qu'une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux polices avec participation.

### Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques au cours de l'exercice sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	10 573 \$	10 114 \$
Variation normale due à la mise à jour des hypothèses actuarielles <sup>(1)</sup>	2	31
Variation normale due au passage du temps	774	436
Autres variations	(3)	(8)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>11 346 \$</b>	<b>10 573 \$</b>

(1) En 2010, les principaux changements apportés aux hypothèses actuarielles concernent la mortalité, l'intérêt et les déchéances alors qu'en 2009, ils concernaient les charges d'exploitation, la mortalité et les déchéances.

### SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT

Les montants comptabilisés au titre des sinistres déclarés sont incertains puisque toutes les informations ne sont pas disponibles à la date de déclaration. Ainsi, le coût prévu de chaque sinistre peut augmenter ou diminuer en raison des informations subséquentes. De plus, certains sinistres n'étant pas signalés dès leur survenance, la valeur des sinistres subis mais non encore déclarés est estimée à la fin de l'exercice. Afin de déterminer la provision adéquatement, la filiale d'assurance de dommages se sert d'hypothèses fondées sur les caractéristiques des secteurs d'affaires, les antécédents de règlement et d'autres facteurs pertinents. La provision pour sinistres et frais de règlement est présentée sur une base actualisée en utilisant le taux des actifs sous-jacents, avec marge pour écarts défavorables. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, selon l'avis de la direction, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

### Réassurance

Dans le but de réduire le risque lié aux sinistres représentant des montants élevés, la filiale d'assurance de dommages a recours à des ententes de réassurance avec plusieurs réassureurs de façon à limiter sa responsabilité à un montant d'indemnisation maximal par sinistre ou par catastrophe. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer la filiale d'assurance de dommages de ses obligations envers les assurés.

L'incapacité des réassureurs de respecter leurs obligations pourrait se traduire par des pertes pour la filiale d'assurance de dommages. Elle s'est dotée d'un processus d'examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elle cède une partie des risques. La filiale d'assurance de dommages n'a eu connaissance d'aucune information lui laissant croire à l'insolvabilité d'un réassureur avec qui elle fait affaire en ce moment, de sorte qu'aucune provision n'a été constituée au titre des créances douteuses. De plus, elle fait affaire avec plusieurs réassureurs.

### Primes non acquises

Le revenu de la filiale d'assurance de dommages provenant des primes est réparti également sur la durée des contrats d'assurance selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion de prime correspondant à la durée restante à courir à la clôture de l'exercice est incluse dans les primes non acquises. La filiale fait face à un risque de tarification dans la mesure où les primes non acquises pourraient être insuffisantes pour couvrir les coûts futurs relatifs aux contrats. Les coûts de sinistres futurs, les frais connexes, les revenus de placement et les bénéfices prévus en relation avec les primes non acquises font l'objet d'une évaluation régulière. Les primes à recevoir sont comptabilisées au montant dû, moins toute provision pour créances douteuses.

La filiale d'assurance de dommages présente la part des réassureurs dans les primes non acquises et dans les sinistres et frais de règlement à l'actif du bilan afin d'indiquer l'étendue du risque de crédit lié à la réassurance et le total des obligations envers les titulaires de contrat. Les résultats d'assurance sont présentés, déduction faite des opérations de réassurance.

Cette filiale a pour politique de souscrire et de réassurer des contrats d'assurance, ce qui, en majeure partie, limite sa responsabilité à un montant d'assurance de 5 M\$ par police.

De plus, elle possède un programme de réassurance catastrophique dans lequel sa rétention maximale est de 30 M\$.

La provision pour sinistres et frais de règlement, par catégorie de risque pour la filiale d'assurance de dommages, se résume comme suit :

	2010		2009	
	MONTANT BRUT	MONTANT CÉDÉ	MONTANT BRUT	MONTANT CÉDÉ
Biens	261 \$	13 \$	266 \$	15 \$
Automobile	1 216	12	1 096	20
Autres	46	—	35	—
	<b>1 523 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>1 397 \$</b>	<b>35 \$</b>

Les changements survenus dans la provision pour sinistres et frais de règlement sont attribuables aux variations suivantes :

	2010	2009
Solde au début		
Provision pour sinistres et frais de règlement, brute	1 397 \$	1 371 \$
Moins :		
Part des réassureurs	(35)	(44)
Récupérations et subrogations	(75)	(67)
Provision pour sinistres et frais de règlement, nette	1 287	1 260
Plus sinistres encourus :		
Année courante	1 101	1 076
Années précédentes	(45)	(84)
Moins sinistres payés :		
Année courante	(576)	(615)
Années précédentes	(345)	(350)
Solde à la fin		
Provision pour sinistres et frais de règlement, nette	1 422	1 287
Plus :		
Part des réassureurs	25	35
Récupérations et subrogations	76	75
<b>Provision pour sinistres et frais de règlement, brute</b>	<b>1 523 \$</b>	<b>1 397 \$</b>

### SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Étant donné que la valeur temporelle de l'argent est prise en compte pour établir la provision pour sinistres et frais de règlement, une augmentation ou une diminution du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution ou une augmentation de la charge pour sinistres et frais de règlement. Ainsi, une variation de 1% du taux d'actualisation aurait une incidence de 40 M\$ sur la provision pour sinistres et frais de règlement au 31 décembre 2010 (36 M\$ en 2009).

### RÈGLEMENTS STRUCTURÉS

Le Mouvement a acheté un certain nombre de rentes dans le cadre du règlement de sinistres. Ces rentes ont été achetées de compagnies d'assurance vie canadiennes agréées possédant la plus haute cote pour la capacité de règlement de sinistres attribuée par des sociétés d'évaluation indépendantes. Le Mouvement fait face à un risque de crédit en cas de défaillance des assureurs, mais la probabilité de perte est considérée comme faible. La juste valeur estimative des rentes au 31 décembre 2010 est d'environ 48 M\$ (40 M\$ en 2009).

**NOTE 12****Activités  
d'assurance(suite)****FONDS DISTINCTS**

Certains contrats émis par la filiale d'assurance de personnes permettent à leurs titulaires d'effectuer des placements dans des fonds distincts qu'elle détient à leur intention. Les actifs sous-jacents sont enregistrés au nom de la filiale d'assurance de personnes. Les titulaires de contrat assument la quasi-totalité des risques et bénéficient de presque tous les avantages découlant de la propriété de ces placements. En conséquence, l'actif détenu dans des comptes de fonds distincts est exclu de l'actif du Mouvement. Les états consolidés de l'actif net des fonds distincts et de l'évolution de l'actif net des fonds distincts, présentés ci-dessous, sont fournis à titre de renseignement. L'actif des fonds distincts est inscrit à la juste valeur à la fin de l'exercice, laquelle est établie selon les méthodes énoncées précédemment relativement à l'actif du Mouvement.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable disponibles par l'entremise des fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants de retrait en situation de décaissement. Le passif associé à ces garanties est comptabilisé aux provisions techniques.

Le tableau suivant présente l'état consolidé de l'actif net des fonds distincts :

	2010	2009
Placements		
Obligations	183 \$	176 \$
Prêts hypothécaires	10	15
Actions et parts de fonds communs de placement	4 434	3 093
Titres du marché monétaire	164	182
Autres éléments d'actif	32	121
Éléments de passif	(29)	(85)
<b>Actif net des fonds distincts</b>	<b>4 794 \$</b>	<b>3 502 \$</b>

Le tableau suivant présente l'état consolidé de l'actif net des fonds distincts :

	2010	2009
<b>Actif net des fonds distincts au début</b>	<b>3 502 \$</b>	<b>2 051 \$</b>
<b>Augmentation</b>		
Montants reçus des titulaires de contrat	1 292	1 401
Revenus nets de placement	126	90
Gains nets réalisés et non réalisés sur placements	335	418
	1 753	1 909
<b>Diminution</b>		
Rachats et retraits	390	418
Pertes nettes réalisées et non réalisées sur placements	—	—
Honoraires de gestion	71	40
	461	458
<b>Actif net des fonds distincts à la fin</b>	<b>4 794 \$</b>	<b>3 502 \$</b>

**NOTE 13****Autres passifs – Autres**

Le tableau ci-dessous présente la composition des «Autres passifs – Autres» :

	2010	2009
		redressé (note 06)
Intérêts à payer	953 \$	884 \$
Créditeurs	1 372	1 681
Passifs d'impôts futurs (note 22)	332	303
Gains nets réalisés et reportés à la vente de placements	38	40
Emprunts <sup>(1)</sup>	54	71
Parts sociales et privilégiées	25	28
Autres	1 635	943
	<b>4 409 \$</b>	<b>3 950 \$</b>

(1) En mai 2010, une obligation de 12 M\$ découlant d'un contrat de location-acquisition et portant intérêt au taux de 4,31% est venue à échéance. Les emprunts de 54 M\$ au 31 décembre 2010 (71 M\$ au 31 décembre 2009) sont comptabilisés au coût amorti dans le poste «Autres passifs – Autres» et sont composés d'emprunts hypothécaires portant intérêt à des taux variant de 5,14% à 11,00% (taux moyen pondéré de 6,27% au 31 décembre 2010 et de 6,34% au 31 décembre 2009) et venant à échéance à diverses dates jusqu'en 2017.

**NOTE 14****Obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées sont des obligations dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers et qui font partie du capital réglementaire. Les rachats et les annulations d'obligations subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités de réglementation. Les obligations subordonnées sont comptabilisées au coût amorti dans le bilan cumulé et se composent des éléments suivants :

	2010	2009
Obligations de premier rang série C (valeur nominale de 300 M\$) émises le 9 mai 2002, échéant en juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,322% pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1% pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement.	287 \$	299 \$
Obligations de premier rang série E (valeur nominale de 500 M\$) émises le 30 mars 2009, échéant en avril 2019, portant intérêt au taux annuel de 5,756% pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 4,97% pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement.	482	498
Obligations de premier rang série F (valeur nominale de 500 M\$) émises le 1 <sup>er</sup> juin 2009, échéant en juin 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,541% pour les sept premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 3,88% pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement.	482	497
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M\$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187%, remboursables au gré du Mouvement à partir de 2015.	872	—
Obligations de premier rang série H (valeur nominale de 700 M\$) émises le 23 novembre 2010, échéant en novembre 2020, portant intérêt au taux annuel de 3,797% pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32% pour les cinq années suivantes, remboursables au gré du Mouvement.	682	—
	<b>2 805 \$</b>	<b>1 294 \$</b>

**NOTE 15****Participations sans contrôle**

Les participations sans contrôle comprennent :

	2010	2009
Polices avec participation de la filiale d'assurance de personnes	204 \$	197 \$
Actions ordinaires de filiales	87	73
Parts de capital social d'une filiale	52	42
Parts de fonds communs de placement cumulés en vertu de l'application de la NOC-15	34	68
	<b>377 \$</b>	<b>380 \$</b>

Le bénéfice (perte) attribuable aux participations sans contrôle est réparti comme suit :

	2010	2009
Bénéfice (perte) attribuable aux titulaires de police avec participation de la filiale d'assurance de personnes	(1) \$	1 \$
Bénéfice attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de filiales et de parts de capital	19	16
	<b>18 \$</b>	<b>17 \$</b>

**NOTE 16****Capital social****AUTORISÉ**

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

Les caisses peuvent émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de l'émetteur. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominatives sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la loi. Leur taux d'intérêt est déterminé annuellement par l'assemblée générale de chaque caisse.

**NOTE 16****Capital social  
(suite)**

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2010	2009
Parts de qualification	37 \$	42 \$
Parts permanentes	2 008	1 502
Parts de ristournes	84	64
	<b>2 129 \$</b>	<b>1 608 \$</b>

**NOTE 17****Capital-actions****AUTORISÉ**

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, offertes seulement aux membres de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et des caisses populaires de l'Ontario, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur (la Fédération des caisses populaires de l'Ontario et les caisses populaires de l'Ontario) au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur (la Fédération des caisses populaires de l'Ontario) au montant du capital versé augmenté des dividendes déclarés et impayés, non participantes et dividende non cumulatif. Elles peuvent être émises en une ou plusieurs séries.

	NOMBRE D' ACTIONS	2010	NOMBRE D' ACTIONS	2009
<b>Émis et payé</b>				
Actions privilégiées de catégorie A	469 000	5 \$	618 000	6 \$
Actions privilégiées de catégorie B – série 2000	50 000	1	50 000	1
Actions privilégiées de catégorie B – série 2002	365 000	4	338 000	3
Actions privilégiées de catégorie B – série 2003	648 000	6	642 000	6
Actions privilégiées de catégorie C – série 1996	2 144 000	21	2 141 000	22
Actions privilégiées de catégorie C – série 2002	3 342 000	33	3 340 000	33
	<b>7 018 000</b>	<b>70 \$</b>	<b>7 129 000</b>	<b>71 \$</b>

Au cours de l'exercice, aucun dividende n'a été versé sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 1996 (1 M\$ en 2009) ni sous forme d'actions privilégiées de catégorie C – série 2002 (1 M\$ en 2009).

**CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES B ET C ÉMISES ET PAYÉES****Actions privilégiées de catégorie B – séries 2000, 2002 et 2003**

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé du taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 6,00 % pour la série 2000, de 1,00 % ou 5,25 % pour la série 2002 et de 1,00 % ou 4,00 % pour la série 2003, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 30 septembre 2005 pour la série 2000, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour la série 2002, et depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008 pour la série 2003. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

**Actions privilégiées de catégorie C – séries 1996 et 2002**

Le taux de dividende sera équivalent au plus élevé des taux suivants : le taux d'intérêt moyen pour l'année sur les dépôts à terme de cinq ans non rachetables majoré de 0,50 % ou 5,75 % pour la série 1996 et 5,25 % pour la série 2002, soit le taux minimum. Advenant le cas où l'émetteur ne peut payer le dividende intégralement, un dividende partiel peut être déclaré. Le dividende peut être déclaré chaque fois que le permettront les excédents de l'émetteur et que seront satisfaites toutes les exigences réglementaires en matière de capitalisation et de liquidité. L'émetteur peut racheter, à la demande du détenteur et sur décision de son conseil d'administration, jusqu'à concurrence de 10 % des actions émises et en circulation de l'exercice précédent. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003 pour la série 1996, et depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008 pour la série 2002. Le rachat des actions ne peut s'effectuer que dans la mesure où l'émetteur ne contrevient ou ne contreviendra pas à l'article 84 de la *Loi de 1994 de l'Ontario sur les caisses populaires et les credit unions* régissant la suffisance de capital.

**NOTE 18****Cumul des autres éléments du résultat étendu**

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu » (déduction faite des impôts) :

	2010	2009
Gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente	190 \$	89 \$
Gains sur instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	341	402
Pertes nettes de change non réalisées sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(3)	(2)
<b>Cumul des autres éléments du résultat étendu</b>	<b>528 \$</b>	<b>489 \$</b>

**NOTE 19****Réserves**

Les réserves figurant aux capitaux propres sont constituées des éléments suivants :

La réserve de stabilisation de 419 M\$ (282 M\$ en 2009) se compose des sommes affectées par les caisses et la Fédération à même leurs excédents annuels. Les montants affectés à la réserve de stabilisation servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes, lorsque les excédents d'une caisse sont insuffisants.

La réserve pour ristournes éventuelles de 446 M\$ (431 M\$ en 2009) est constituée des sommes affectées par les caisses à même leurs excédents annuels. Cette réserve leur permet de gérer, au fil du temps, l'impact des variations des excédents annuels sur le versement de ristournes aux membres.

La réserve générale de 8 367 M\$ (7 660 M\$ en 2009 redressé – note 06) représente principalement les sommes affectées par les caisses, la Fédération, le Fonds de sécurité Desjardins et la Caisse centrale Desjardins; elle est composée également d'une portion des excédents réalisés par les filiales depuis leur création. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et elle ne peut être partagée entre les membres ni être entamée par le versement d'une ristourne.

**NOTE 20****Revenus nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction****INSTRUMENTS FINANCIERS TENUS D'ÊTRE CLASSÉS À DES FINS DE TRANSACTION**

Le tableau suivant présente les incidences des revenus nets provenant d'instruments financiers tenus d'être classés à des fins de transaction à l'état cumulé des résultats :

	2010	2009
<b>Revenu</b>		
Revenu net d'intérêts	24 \$	69 \$
Revenus de transaction	37	331

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À DES FINS DE TRANSACTION SELON L'OPTION DE JUSTE VALEUR**

Les instruments financiers désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur sont composés des éléments suivants : i) certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, réduisant ainsi de façon importante une disparité de traitement comptable; ii) des titres dont le sous-jacent est composé de fonds de couverture et qui sont gérés suivant une stratégie de placement étayée visant à tirer profit de la volatilité du marché à court terme; iii) les titres appariés aux provisions techniques en assurance de personnes au titre des contrats d'assurance vie et autres, et les provisions pour sinistres en assurance de dommages pour lesquels l'option est utilisée, afin de réduire sensiblement une disparité en matière de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont comptabilisés différemment; iv) des titres comportant des dérivés incorporés pour lesquels le Mouvement se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément le dérivé incorporé à la juste valeur à la date de son acquisition ou à une date ultérieure; v) des titres ne comportant pas de dérivés incorporés et qui sont gérés selon l'option de la juste valeur suivant une stratégie de placement étayée et communiquée aux principaux dirigeants et dont la performance du portefeuille, mesurée sur la base de la juste valeur, reflète plus adéquatement sa substance.

Le tableau suivant présente les incidences des revenus nets sur les instruments financiers désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur à l'état cumulé des résultats :

	2010	2009
<b>Revenu</b>		
Revenu net d'intérêts	48 \$	34 \$
Revenus de transaction	976	335

**NOTE 21****Frais de restructuration**

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle pour le Mouvement. Cette restructuration s'inscrit dans le cadre du Plan d'évolution du Mouvement Desjardins mis de l'avant à l'automne 2008 et s'est échelonnée sur toute l'année.

Dans le cadre de cette restructuration, le Mouvement a comptabilisé, dans ses résultats cumulés de 2010, un montant de 83 M\$ (101 M\$ en 2009) au titre d'indemnités de départ, d'honoraires professionnels, de frais informatiques, de dépréciation d'actifs et autres, qui est principalement attribuable au secteur Particuliers et Entreprises.

L'incidence de la dépréciation d'actifs se compose des éléments suivants :

- Écart d'acquisition et des actifs incorporels liés, entre autres, à un portefeuille de dépôts à demande et à un réseau de distribution.
- Améliorations locatives.

La juste valeur des actifs dépréciés a été établie à l'aide d'une technique d'actualisation des flux de trésorerie. Le Mouvement ne prévoit pas recouvrer ces actifs en raison de la réorganisation de certaines activités dans le cadre de la restructuration. Ces charges sont présentées au poste «Frais de restructuration» de l'état cumulé des résultats.

Le tableau suivant présente un résumé des charges à payer et de l'incidence dans les résultats cumulés. Les charges à payer sont constatées au poste «Autres passifs – Autres».

					2010	2009
	INDEMNITÉS DE DÉPART	HONORAIRES PROFESSIONNELS	FRAIS INFORMATIQUES	AUTRES	TOTAL DES CHARGES À PAYER	TOTAL DES CHARGES À PAYER
Solde au début	40 \$	— \$	2 \$	— \$	42 \$	— \$
Frais de restructuration <sup>(1)</sup>	2	24	48	9	83	71
Versements	(18)	(21)	(27)	(9)	(75)	(29)
Solde à la fin	24 \$	3 \$	23 \$	— \$	50 \$	42 \$

(1) Autres que dépréciation d'actifs : aucune dépréciation d'actifs en 2010 (30 M\$ en 2009).

**NOTE 22****Impôts sur les excédents**

La charge d'impôts sur les excédents est établie selon la méthode du passif fiscal. D'après cette méthode, la charge d'impôts sur les excédents comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Ces derniers reflètent le traitement fiscal prévu et sont générés par des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales. Les passifs ou les actifs d'impôts futurs sont mesurés aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment du règlement des passifs et de la réalisation des actifs. Une provision pour moins-value est constituée, le cas échéant, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant estimatif devant, de façon plus probable qu'improbable, être réalisé. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux postes «Autres actifs – Autres» et «Autres passifs – Autres».

La charge d'impôts sur les excédents, présentée dans les états financiers cumulés, se détaille comme suit :

	2010	2009
<b>État cumulé des résultats</b>		
Charge d'impôts sur les excédents	462 \$	412 \$
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	(81)	(98)
<b>Charge d'impôts après ristournes aux membres</b>	<b>381</b>	<b>314</b>
<b>État cumulé des modifications survenues dans les capitaux propres</b>		
Autres éléments du résultat étendu		
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	39	53
Reclassement à l'état cumulé des résultats des gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(8)	(3)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	5	(88)
Reclassement à l'état cumulé des résultats des gains nets sur instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(26)	(21)
Impôts recouverts à la suite du versement de la rémunération sur les parts permanentes	(23)	(15)
	<b>368 \$</b>	<b>240 \$</b>

La charge d'impôts de l'exercice comprend les montants suivants :

	2010	2009
		redressé (note 06)
Impôts exigibles	335 \$	191 \$
Impôts futurs	33	49
	<b>368 \$</b>	<b>240 \$</b>

La charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres à l'état cumulé des résultats diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2010	2009
Impôts au taux statutaire	487 \$	361 \$
Déduction accordée aux petites entreprises admissibles	(53)	(60)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	(60)	(29)
Écart entre les taux statutaires et les taux futurs	(8)	12
Dépenses non déductibles et autres	15	30
	<b>381 \$</b>	<b>314 \$</b>

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2010	2009
		redressé (note 06)
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
Bâtiments et matériel	6 \$	5 \$
Provisions techniques et connexes	180	274
Provision cumulative pour pertes sur créances	96	90
Passif au titre des prestations constituées	185	178
Pertes fiscales <sup>(1)</sup>	127	224
	<b>594 \$</b>	<b>771 \$</b>
<b>Passifs d'impôts futurs</b>		
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	173 \$	266 \$
Actif au titre des prestations constituées	34	23
Autres	133	186
	<b>340 \$</b>	<b>475 \$</b>
<b>Solde net des actifs d'impôts futurs</b>	<b>254 \$</b>	<b>296 \$</b>
Actifs d'impôts futurs	586 \$	599 \$
Passifs d'impôts futurs	332	303
	<b>254 \$</b>	<b>296 \$</b>

(1) Au 31 décembre 2010, certaines composantes du Mouvement avaient cumulé des pertes autres qu'en capital pour un montant de 510 M\$ (826 M\$ en 2009). Ces pertes peuvent être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs de ces composantes et expirent au plus tard en 2030.

## NOTE 23

# Provision pour ristournes aux membres

Le Mouvement a comptabilisé une provision pour ristournes aux membres des caisses totalisant 299 M\$ (311 M\$ en 2009) avant recouvrement des impôts afférents. Le montant de la provision de 2010 a été estimé selon les nouveaux encadrements financiers acceptés par le conseil d'administration en octobre 2010. Ces encadrements ont été révisés en cours d'année par un groupe de travail constitué, entre autres, de directeurs généraux. Tous ces travaux ont été réalisés en lien avec le Plan de capitalisation du Mouvement qui fixe les cibles de capitalisation. Ainsi, compte tenu des nouvelles normes, il a été possible d'en appliquer les grandes lignes pour l'estimation de la ristourne sur la base des renseignements obtenus auprès d'un certain nombre de caisses.

Le conseil d'administration de chaque caisse se propose de recommander, pour approbation, le projet de partage des excédents à son assemblée générale des membres. Le montant du versement des ristournes en fait partie. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats cumulés de l'exercice financier suivant. La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte, depuis 2006, un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en argent. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

## NOTE 24

# Régimes d'avantages sociaux futurs

### Régimes de retraite

Le Mouvement offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées, ainsi que des régimes complémentaires de retraite qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation aux régimes et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des niveaux de salaire aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés.

Le calcul du taux de rendement prévu de l'actif des régimes est fondé sur la valeur des éléments de l'actif des caisses de retraite évalués à une valeur liée au marché. La méthode de calcul de la valeur liée au marché pour l'ensemble des catégories d'actif consiste à amortir sur une période de cinq ans la différence entre l'objectif de rendement à long terme de la politique de placement des régimes et le rendement des caisses de retraite.

Les coûts constatés au titre des prestations déterminées correspondent principalement à la somme des éléments suivants : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, calculé selon la méthode actuarielle ; b) les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées ; c) le rendement réel des actifs du régime ; d) les gains et pertes actuariels ; e) les modifications des régimes ; f) les gains sur compression et règlement ; g) les ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ces coûts. Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. L'excédent de tout gain actuariel net ou de toute perte actuarielle nette sur 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes au début de l'exercice est amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés. L'excédent cumulé des cotisations versées aux caisses de retraite sur les sommes imputées comme coûts constatés au titre des prestations déterminées est inclus dans le poste « Autres actifs – Autres ». Si le montant est négatif, il est comptabilisé au poste « Passif au titre des prestations constituées ».

### Autres régimes

Le Mouvement offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge, et ce, dans le cadre d'un régime à prestations déterminées. Le retraité assume une portion de la prime totale en fonction des années de service. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite et la croissance des coûts aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts cumulés liés à ces avantages postérieurs au départ à la retraite sont constatés dans le poste « Passif au titre des prestations constituées ».

Les informations relatives à ces régimes se présentent comme suit :

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE <sup>(1)</sup>	AUTRES RÉGIMES <sup>(2)</sup>	RÉGIMES DE RETRAITE <sup>(1)</sup>	AUTRES RÉGIMES <sup>(2)</sup>
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations constituées<sup>(1)</sup></b>				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	6 441 \$	500 \$	5 423 \$	453 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	175	14	135	13
Intérêts débiteurs	398	30	361	30
Cotisations des participants	133	—	103	—
Prestations versées	(228)	(17)	(206)	(16)
Transferts provenant d'autres régimes	2	—	4	—
Transferts à d'autres régimes	(1)	—	(2)	—
Pertes actuarielles <sup>(3)</sup>	1 272	42	622	19
Autres variations	—	(2)	1	1
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la date de mesure</b>	<b>8 192 \$</b>	<b>567 \$</b>	<b>6 441 \$</b>	<b>500 \$</b>
<b>Variation de la juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	4 907 \$	— \$	4 960 \$	— \$
Rendement réel de l'actif des régimes	384	—	(138)	—
Cotisations des employeurs	245	—	188	—
Cotisations des participants	133	—	103	—
Prestations versées	(222)	—	(201)	—
Transferts provenant d'autres régimes	2	—	4	—
Transferts à d'autres régimes	(1)	—	(2)	—
Autres variations	(7)	—	(7)	—
<b>Juste valeur de l'actif des régimes à la date de mesure</b>	<b>5 441 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>4 907 \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Situation de capitalisation</b>				
Capitalisation à la fin de l'exercice	(2 751) \$	(567) \$	(1 534) \$	(500) \$
Pertes (gains) nettes non amorties	2 741	(148)	1 505	(205)
Cotisations des employeurs après la date de mesure	60	—	42	—
<b>Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice<sup>(4)</sup></b>	<b>50 \$</b>	<b>(715) \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>(705) \$</b>
<b>Principales hypothèses actuarielles</b>				
Taux d'actualisation de l'obligation	5,00 %	5,00 %	6,00 %	6,00 %
Taux d'actualisation de la charge	6,00	6,00	6,50	6,50
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	7,25	—	7,25	—
Taux de croissance de la rémunération future	3,50	3,50	3,50	3,50

(1) Pour les régimes de retraite qui ne sont pas capitalisés, l'obligation au titre des prestations constituées totalisait 152 M\$ au 31 décembre 2010 (123 M\$ au 31 décembre 2009).

(2) Régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

(3) Les pertes sur l'obligation résultent de l'addition des gains et pertes d'expérience réalisés au cours de la période et des gains et pertes provenant des changements d'hypothèses depuis la dernière mesure.

(4) Un montant de 134 M\$ en 2010 (90 M\$ en 2009) lié au principal régime de retraite du Mouvement est comptabilisé dans le poste « Autres actifs – Autres » et un montant de 799 M\$ en 2010 (782 M\$ en 2009) est comptabilisé dans le poste « Passif au titre des prestations constituées ».

La dernière évaluation actuarielle du principal régime de retraite du Mouvement, datée du 31 décembre 2009, indiquait un déficit de 349 M\$ sur base de capitalisation et un déficit de 1 931 M\$ sur base de solvabilité. Afin d'éliminer ces déficits, des paiements spéciaux sont exigés de la part des employeurs et des employés conformément à la loi et en tenant compte des mesures d'allègement permises par celle-ci, jusqu'à ce qu'une prochaine évaluation actuarielle démontre que le régime n'est plus en situation de déficit. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée dans les prochains mois en date du 31 décembre 2010.

Aux fins de la présentation de l'information financière, l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite ont été mesurés au 30 septembre 2010 pour le principal régime et entre le 1<sup>er</sup> novembre 2010 (projection) et le 31 décembre 2010 pour les régimes complémentaires et autres régimes de certaines composantes du Mouvement.

## NOTE 24

# Régimes d'avantages sociaux futurs (suite)

La juste valeur des actifs du principal régime de retraite est répartie de la façon suivante au 31 décembre :

	2010	2009
<b>Principales catégories d'actif</b>		
Actions	41,2 %	44,0 %
Obligations	30,3	26,7
Biens immobiliers	11,3	13,2
Autres	17,2	16,1

Au 31 décembre 2010, les régimes détenaient des placements totalisant 103 M\$ (94 M\$ en 2009) dans des entités du Mouvement.

Le tableau suivant présente les coûts de l'exercice constatés au titre des prestations déterminées :

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES <sup>(1)</sup>	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES <sup>(1)</sup>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	175 \$	8 \$	135 \$	7 \$
Intérêts débiteurs	398	30	362	30
Rendement réel des actifs	(384)	—	138	—
Pertes actuarielles	1 247	42	606	19
Autres variations	—	(1)	—	—
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	1 436	79	1 241	56
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs :				
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs	(8)	—	(529)	—
Écart entre les pertes et les gains actuariels amortis et réels	(1 212)	(50)	(607)	(29)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectives des régimes pour l'exercice	9	(7)	(2)	(7)
<b>Coûts constatés au titre des prestations déterminées</b>	<b>225 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>20 \$</b>

(1) Régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie.

### Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2010, constitué des cotisations du Mouvement aux régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux salariés, à leurs bénéficiaires ou à leur succession au titre des autres régimes non capitalisés, s'élève à 279 M\$ (200 M\$ en 2009).

### SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS EN 2010

Il existe des incertitudes importantes liées aux hypothèses retenues puisqu'à l'instar des avantages sociaux futurs, celles-ci sont à long terme. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation d'un point de pourcentage des hypothèses clés des principaux régimes :

	VARIATION DE L'OBLIGATION	VARIATION DES COÛTS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES
<b>Régimes de retraite</b>		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %	(1 276) \$	(90) \$
Baisse de 1 %	1 694	160
Taux de croissance de la rémunération future		
Hausse de 1 %	493	73
Baisse de 1 %	(398)	(58)
Taux de rendement à long terme de l'actif des régimes		
Hausse de 1 %	—	(54)
Baisse de 1 %	—	54
<b>Autres régimes</b>		
Taux d'actualisation		
Hausse de 1 %	(79)	(8)
Baisse de 1 %	101	10
Taux de croissance de la rémunération future		
Hausse de 1 %	7	2
Baisse de 1 %	(6)	(1)
<b>Coûts des soins de santé</b>		
Hausse de 1 %	56	9
Baisse de 1 %	(45)	(7)

Au 31 décembre 2011, il est prévu que le taux de croissance du coût des soins de santé, qui est un taux annuel moyen pondéré d'augmentation des prestations pour les soins de santé et les soins dentaires couverts, serait de 7,2 %, passant à 4,8 % d'ici l'exercice 2015 pour demeurer à ce niveau pour tous les participants.

## NOTE 25

# Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre le Mouvement et la contrepartie, et comprennent les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur taux d'intérêt, sur devises et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme.

La juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui prennent en compte les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans le bilan cumulé, les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement sous les postes « Autres actifs – Instruments financiers dérivés » et « Autres passifs – Instruments financiers dérivés ».

Les contrats liés aux taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations dans lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêt portant sur un capital nominal spécifié pour une période prédéterminée, selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant, les options sur devises et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure, selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent des versements d'intérêt à taux fixe sur des montants théoriques dans des devises différentes. Dans le cas d'un swap de taux d'intérêt et de devises, les parties s'échangent des versements d'intérêt à taux fixe et variable sur des montants théoriques dans des devises différentes. Le Mouvement utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relativement aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. Le Mouvement conclut ces contrats principalement pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients et pour gérer ses propres risques relativement aux éléments d'actif et de passif.

Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations dans lesquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement dans le cas où l'incident de crédit précisé dans l'accord se produirait.

Les autres contrats financiers dérivés utilisés sont liés aux opérations relatives à des indices financiers et comprennent principalement les swaps sur rendement total. Les swaps sur rendement total sont des opérations dans lesquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif ou d'un indice sous-jacent.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de transaction ou à des fins de gestion de l'actif et du passif. Cette utilisation des instruments permet le transfert, la modification ou la réduction de risques, actuels ou prévus, liés au risque de marché. Les instruments financiers dérivés à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients, et pour permettre au Mouvement de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan cumulé à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Revenus de transaction ».

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques liés aux taux d'intérêt et aux devises auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant au bilan cumulé, les engagements fermes et les opérations prévues.

## ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Pour être admissible à cette comptabilité, la relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion de risques, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. L'instrument financier dérivé doit s'avérer grandement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Le Mouvement peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, ou dans des situations où est fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, les instruments financiers dérivés sont classés à des fins de transaction, et les gains et les pertes réalisés ou non réalisés sont comptabilisés sous le poste « Autres revenus – Revenus de transaction ».

## COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Les opérations de couverture de juste valeur représentent principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts attribuable au risque couvert. Le Mouvement utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

## NOTE 25

# Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, l'instrument dérivé de couverture est comptabilisé à la juste valeur et on ajuste la valeur comptable de l'élément couvert du montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert. Lorsque ces variations de juste valeur ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant est comptabilisé au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ». Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, un revenu de 7 M\$ (une perte de 1 M\$ en 2009) lié à l'inefficacité des activités de couverture de juste valeur a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Revenus de transaction » à l'état cumulé des résultats.

La désignation d'un instrument financier dérivé comme couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert ou l'élément de couverture est vendu ou vient à échéance, la couverture n'est plus efficace ou le Mouvement met fin à la désignation de couverture. Lors de la cessation d'une relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés aux résultats cumulés sur la durée restante de l'élément couvert, sauf si l'élément couvert n'existe plus, auquel cas les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement constatés aux résultats cumulés.

### COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les opérations de couverture de flux de trésorerie représentent principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. Le Mouvement utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts ou de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit constaté aux résultats cumulés ; cette variation est alors comptabilisée dans le revenu d'intérêts. La partie inefficace des opérations de couverture est comptabilisée immédiatement aux résultats cumulés au poste « Autres revenus – Revenus de transaction ». Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, un revenu de 13 M\$ (une perte de 2 M\$ en 2009) lié à l'inefficacité des activités de couverture de flux de trésorerie a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Revenus de transaction » à l'état cumulé des résultats. Au cours des douze prochains mois, un gain net de 100 M\$, qui provient de l'état cumulé du résultat étendu au 31 décembre 2010, devrait être reclassé dans l'état cumulé des résultats. Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état cumulé des résultats d'ici les huit prochaines années.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, le Mouvement cesse de façon prospective d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans le cas où la couverture prend fin, les gains ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu cumulé sont amortis dans les résultats cumulés dans le revenu net d'intérêts sur la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les résultats cumulés dans le revenu net d'intérêts.

Lorsqu'il est probable que l'opération future faisant l'objet de la couverture ne se réalisera pas, les gains ou pertes sur l'élément de couverture qui avaient été comptabilisés antérieurement dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont immédiatement comptabilisés dans les résultats cumulés.

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

	ÉCHÉANCE				2010	2009
	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE	MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Swaps	18 215 \$	32 527 \$	22 629 \$	5 569 \$	78 940 \$	90 153 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	9 838	2 015	—	—	11 853	17 106
Contrats à terme normalisés	6 161	359	—	—	6 520	17 917
Options achetées	100	150	—	—	250	248
Options vendues	650	150	—	—	800	248
	34 964	35 201	22 629	5 569	98 363	125 672
<b>Contrats de change</b>						
Contrats de change à terme	4 309	102	—	—	4 411	6 498
Swaps de devises	2 206	2 534	1 373	10	6 123	5 876
Options achetées	190	3	—	—	193	272
Options vendues	166	2	—	—	168	311
	6 871	2 641	1 373	10	10 895	12 957
<b>Autres contrats<sup>(1)</sup></b>						
Swaps	416	1 913	522	8 521	11 372	3 922
Contrats à terme normalisés	233	—	—	—	233	158
Options achetées	862	2 368	2 700	295	6 225	4 778
Options vendues	837	2 318	2 650	286	6 091	4 670
	2 348	6 599	5 872	9 102	23 921	13 528
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>44 183 \$</b>	<b>44 441 \$</b>	<b>29 874 \$</b>	<b>14 681 \$</b>	<b>133 179 \$</b>	<b>152 157 \$</b>

(1) Incluent des contrats relatifs aux produits d'épargne à terme indiciaire.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés :

	2010			2009		
	VALEUR POSITIVE	VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET	VALEUR POSITIVE	VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
<b>Désignés comme éléments de couverture</b>						
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Swaps	731 \$	166 \$	565 \$	840 \$	243 \$	597 \$
	731	166	565	840	243	597
<b>Contrats de change</b>						
Contrats de change à terme	3	—	3	5	—	5
Swaps de devises	3	443	(440)	271	24	247
	6	443	(437)	276	24	252
<b>Total – Désignés comme éléments de couverture</b>	<b>737</b>	<b>609</b>	<b>128</b>	<b>1 116</b>	<b>267</b>	<b>849</b>
<b>À des fins de transaction</b>						
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Swaps	514	383	131	1 017	859	158
Contrats de garantie de taux d'intérêt	3	2	1	5	6	(1)
Contrats à terme normalisés	4	5	(1)	4	12	(8)
	521	390	131	1 026	877	149
<b>Contrats de change</b>						
Contrats de change à terme	31	70	(39)	57	77	(20)
Swaps de devises	12	16	(4)	36	10	26
Options achetées	4	—	4	9	—	9
Options vendues	—	5	(5)	—	11	(11)
	47	91	(44)	102	98	4
<b>Autres contrats</b>						
Swaps	179	158	21	18	223	(205)
Contrats à terme normalisés	3	3	—	—	2	(2)
Options achetées	523	—	523	385	—	385
Options vendues	—	523	(523)	—	385	(385)
	705	684	21	403	610	(207)
<b>Total – À des fins de transaction</b>	<b>1 273</b>	<b>1 165</b>	<b>108</b>	<b>1 531</b>	<b>1 585</b>	<b>(54)</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés avant</b>						
<b>l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>2 010 \$</b>	<b>1 774 \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>2 647 \$</b>	<b>1 852 \$</b>	<b>795 \$</b>
Moins l'incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>	823 \$	823 \$	— \$	2 391 \$	2 391 \$	— \$
<b>Total des instruments financiers dérivés après</b>						
<b>accords généraux de compensation</b>	<b>1 187 \$</b>	<b>951 \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>256 \$</b>	<b>(539) \$</b>	<b>795 \$</b>

(1) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

**NOTE 25**

**Instruments financiers dérivés  
et activités de couverture (suite)**

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés inscrits aux bilans cumulés :

	2010			2009		
	MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE	VALEUR POSITIVE	VALEUR NÉGATIVE	MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE	VALEUR POSITIVE	VALEUR NÉGATIVE
<b>Désignés comme éléments de couverture</b>						
<b>Couverture de juste valeur</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	17 030 \$	348 \$	58 \$	8 237 \$	231 \$	67 \$
	17 030	348	58	8 237	231	67
<b>Contrats de change</b>						
Contrats de change à terme	264	3	—	208	5	—
Swaps de devises	5 090	3	349	4 412	268	24
	5 354	6	349	4 620	273	24
<b>Total – Couverture de juste valeur</b>	<b>22 384</b>	<b>354</b>	<b>407</b>	<b>12 857</b>	<b>504</b>	<b>91</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	20 037	383	108	20 241	609	176
	20 037	383	108	20 241	609	176
Contrats de change						
Swaps de devises	666	—	94	752	3	—
	666	—	94	752	3	—
<b>Total – Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>20 703</b>	<b>383</b>	<b>202</b>	<b>20 993</b>	<b>612</b>	<b>176</b>
<b>Total – Désignés comme éléments de couverture</b>	<b>43 087</b>	<b>737</b>	<b>609</b>	<b>33 850</b>	<b>1 116</b>	<b>267</b>
<b>Juste valeur des instruments financiers – À des fins de transaction</b>	<b>90 092</b>	<b>1 273</b>	<b>1 165</b>	<b>118 307</b>	<b>1 531</b>	<b>1 585</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>	<b>133 179 \$</b>	<b>2 010 \$</b>	<b>1 774 \$</b>	<b>152 157 \$</b>	<b>2 647 \$</b>	<b>1 852 \$</b>

Le tableau « Instruments financiers dérivés – Risque de crédit » présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés du Mouvement et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'impact des accords généraux de compensation.

<b>Montants nominaux de référence</b>	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger.
<b>Valeur de remplacement</b>	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une valeur marchande positive sans tenir compte des accords de compensation ni des garanties pouvant être obtenus.
<b>Risque de crédit équivalent</b>	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel qui est lui-même représenté par le changement de valeur selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par la BRI, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers lorsqu'ils font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
<b>Solde pondéré en fonction du risque</b>	Le risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux, tel que le stipule la BRI.

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT**

	2010				2009			
	MONTANT THÉORIQUE	VALEUR DE REMPLACEMENT	RISQUE DE CRÉDIT ÉQUIVALENT	SOLDE PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE	MONTANT THÉORIQUE	VALEUR DE REMPLACEMENT	RISQUE DE CRÉDIT ÉQUIVALENT	SOLDE PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>								
Swaps	78 940 \$	1 245 \$	1 598 \$	327 \$	90 153 \$	1 857 \$	2 233 \$	456 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	11 853	3	13	4	17 106	5	11	2
Contrats à terme normalisés	6 520	4	4	—	17 917	4	4	—
Options achetées	250	—	1	—	248	—	1	—
Options vendues	800	—	—	—	248	—	—	—
	<b>98 363</b>	<b>1 252</b>	<b>1 616</b>	<b>331</b>	<b>125 672</b>	<b>1 866</b>	<b>2 249</b>	<b>458</b>
<b>Contrats de change</b>								
Contrats de change à terme	4 411	34	81	23	6 498	62	133	32
Swaps de devises	6 123	15	233	50	5 876	307	507	112
Options achetées	193	4	6	2	272	9	11	3
Options vendues	168	—	—	—	311	—	—	—
	<b>10 895</b>	<b>53</b>	<b>320</b>	<b>75</b>	<b>12 957</b>	<b>378</b>	<b>651</b>	<b>147</b>
<b>Autres contrats</b>								
Swaps	11 372	179	548	46	3 922	18	480	13
Contrats à terme normalisés	233	3	3	—	158	—	—	—
Options achetées	6 225	523	1 021	204	4 778	385	776	155
Options vendues	6 091	—	—	—	4 670	—	—	—
	<b>23 921</b>	<b>705</b>	<b>1 572</b>	<b>250</b>	<b>13 528</b>	<b>403</b>	<b>1 256</b>	<b>168</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation</b>								
	<b>133 179 \$</b>	<b>2 010 \$</b>	<b>3 508 \$</b>	<b>656 \$</b>	<b>152 157 \$</b>	<b>2 647 \$</b>	<b>4 156 \$</b>	<b>773 \$</b>
Moins l'incidence des accords généraux de compensation <sup>(1)</sup>	— \$	823 \$	— \$	435 \$	— \$	2 391 \$	— \$	613 \$
<b>Total des instruments financiers dérivés après accords généraux de compensation</b>								
	<b>133 179 \$</b>	<b>1 187 \$</b>	<b>3 508 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>152 157 \$</b>	<b>256 \$</b>	<b>4 156 \$</b>	<b>160 \$</b>

(1) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation des risques de crédit et le type de contrepartie :

	2010		2009	
	VALEUR DE REMPLACEMENT	SOLDE PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE	VALEUR DE REMPLACEMENT	SOLDE PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE
Cote d'évaluation des risques de crédit <sup>(1)</sup>				
AAA, AA+, AA, AA-	938 \$	322 \$	1 295 \$	376 \$
A+, A, A-	1 003	296	1 285	362
BBB, B, BB-, BBB-	10	8	17	12
Non cotée	59	30	50	23
Total	<b>2 010</b>	<b>656</b>	<b>2 647</b>	<b>773</b>
Moins l'incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>	<b>823</b>	<b>435</b>	<b>2 391</b>	<b>613</b>
<b>Total après les accords généraux de compensation</b>	<b>1 187 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>256 \$</b>	<b>160 \$</b>
Type de contrepartie				
Institutions financières	1 931 \$	627 \$	2 496 \$	710 \$
Autres	79	29	151	63
Total	<b>2 010</b>	<b>656</b>	<b>2 647</b>	<b>773</b>
Moins l'incidence des accords généraux de compensation <sup>(2)</sup>	<b>823</b>	<b>435</b>	<b>2 391</b>	<b>613</b>
<b>Total après les accords généraux de compensation</b>	<b>1 187 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>256 \$</b>	<b>160 \$</b>

(1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit sont celles établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des membres ou des clients du Mouvement.

(2) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque le Mouvement détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

## NOTE 26

# Engagements, garanties et éventualités

### ENGAGEMENTS

#### Engagements liés aux instruments financiers dont les montants contractuels représentent un risque de crédit

Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et à des conditions précises. La politique du Mouvement en ce qui a trait aux garanties couvrant les ententes relatives aux instruments de crédit est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car plusieurs de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels :

	2010	2009
Garanties et lettres de crédit de soutien	746 \$	591 \$
Prêts de valeurs <sup>(1)</sup>	985	1 084
Engagements de crédit		
Échéance initiale d'un an ou moins	53 868	46 503
Échéance initiale supérieure à un an	3 846	5 728
	<b>59 445 \$</b>	<b>53 906 \$</b>

(1) Garanties par des titres négociables généralement émis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, représentant 102% du montant contractuel.

#### Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et les lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables du Mouvement à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers, et présentent les mêmes risques de crédit que les prêts.

#### Prêts de valeurs

Dans le cours normal des affaires, le Mouvement prête des valeurs mobilières de membres et de clients ou ses propres valeurs mobilières. Pour les prêts de valeurs de clients ou de membres, le Mouvement agit à titre de mandataire pour le titulaire d'une valeur mobilière qui accepte de la prêter à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli.

Pour tous les prêts de valeurs, l'emprunteur doit, en tout temps, garantir le prêt (garanti par des titres négociables émis généralement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime puisque le Mouvement ne fait affaire qu'avec des maisons de courtage et des institutions financières reconnues à titre d'emprunteur. De plus, l'emprunteur cède en garantie des titres d'une valeur au moins équivalente au montant de prêt ajusté sur une base quotidienne. Les prêts de valeurs pour lesquels des titres ont été reçus en garantie figurent au tableau précédent tandis que les prêts de valeurs de 10,8 G\$ (10,1 G\$ en 2009) pour lesquels des espèces ont été reçues en garantie sont exclus de ce tableau puisqu'ils sont comptabilisés au bilan cumulé à titre d'engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat.

#### Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit.

#### Engagements en vertu de contrats de location et de services

Les engagements futurs minimums au 31 décembre 2010 au titre de la location de locaux et de matériel ainsi que de contrats de services sont les suivants :

	LOCAUX ET MATÉRIEL	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
2011	113 \$	250 \$
2012	93	188
2013	80	185
2014	63	183
2015	61	56
2016 et après	211	18
	<b>621 \$</b>	<b>880 \$</b>

Les frais de location des bâtiments, déduction faite des revenus de location, qui sont inclus dans les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 s'élèvent à 89 M\$ (92 M\$ en 2009).

Des informations supplémentaires sur les engagements sont fournies à la note 05 « Valeurs mobilières » à la section « Papier commercial adossé à des actifs/Billets à terme adossés à des actifs ».

#### Engagements relatifs aux services de traitement informatique

Au cours de l'exercice 2010, le Mouvement a signé deux ententes pour divers services de traitement informatique. Selon ces ententes, le Mouvement s'engage à déboursier environ 320 M\$ dans les six prochaines années, dont 64 M\$ au cours des douze prochains mois.

## GARANTIES

Une garantie représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui peut éventuellement obliger les entités du Mouvement à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie à la suite i) des changements dans un taux d'intérêt, dans un taux de change, dans le prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, dans un indice de prix ou de taux ou dans la réalisation ou non-réalisation d'un événement déterminé; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par une tierce partie ou iii) du défaut, par une tierce partie, de rembourser sa dette au moment où elle devient exigible. Le Mouvement comptabilise un passif pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation découlant de l'émission de la garantie. Aucune évaluation subséquente n'est requise, sauf si la garantie respecte la définition d'un instrument financier dérivé. Lorsqu'une garantie correspond à un dérivé, elle doit être réévaluée à la juste valeur à chaque date du bilan cumulé et divulguée sous le poste « Autres passifs – Instruments financiers dérivés ». La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties; ainsi, le Mouvement continue de considérer ces garanties comme des instruments de crédit hors bilan.

### Montant maximal potentiel des paiements futurs

Les garanties et le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que le Mouvement a accordées à des tiers sont les suivants :

	2010	2009
Garanties et lettres de crédit de soutien	746 \$	591 \$
Instruments financiers dérivés	716	445
Garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation	2 593	2 474

### Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et les lettres de crédit de soutien représentent un engagement irrévocable du Mouvement d'effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. La durée de ces produits n'excède pas cinq ans.

La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, incluant ceux des garanties et des lettres de crédit de soutien.

### Instruments financiers dérivés

Le Mouvement a effectué des swaps sur défaillance de crédit avec des contreparties bancaires. Il s'est engagé irrévocablement envers les contreparties à assumer le risque de crédit de titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à assurer le paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres à la suite de la réalisation d'un événement défavorable entraînant la défaillance.

Le montant maximal de la garantie correspond au notionnel du swap. Les montants déboursés dépendront de la nature de la défaillance et des taux de récupération sur les titres en recouvrement.

L'actif sous-jacent des swaps consiste en des titres corporatifs ou des tranches à l'intérieur de structures de titrisation de bonne qualité. Tous les titres sous-jacents sont cotés par des agences de notation et leur cote était égale ou supérieure à A- au 31 décembre 2010. Les échéances des contrats de swaps s'échelonnent jusqu'en décembre 2015.

### Garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, le Mouvement a conclu avec des membres et des clients des ententes de prêts de valeurs en vertu desquelles il obtient des garanties afin de se protéger contre toute perte éventuelle. La garantie pour prêts de valeurs avec indemnisation représente le montant contractuel des valeurs des membres et des clients dont le Mouvement a la garde. Au 31 décembre 2010, les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat de 10,8 G\$ (10,1 G\$ en 2009) incluaient des prêts de valeurs avec indemnisation pour lesquels un montant de 1,6 G\$ (1,6 G\$ en 2009) a été reçu en espèces à titre de garantie. À ce montant s'ajoute une somme de 1,0 G\$ (0,9 G\$ en 2009) reçue en titres, également incluse dans le tableau « Montant maximal potentiel des paiements futurs ».

### Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à la vente d'actifs, à des contrats d'achat, à des ententes de prestation de services, à des contrats de location, à des accords de compensation et à des transferts d'actifs ou d'actions. Aux termes de tels contrats, le Mouvement pourrait être tenu de verser des indemnisations si certains événements se produisaient, tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales), ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminés ne figurent au contrat et les événements qui déclencheraient un paiement seraient difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que le Mouvement pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation étaient négligeables.

## NOTE 26

# Engagements, garanties et éventualités (suite)

### Actifs financiers donnés en garantie

Les actifs financiers que le Mouvement cède en garantie, dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2009
Actifs financiers donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	132 \$	133 \$
Systèmes de compensation et systèmes de paiement et dépositaires <sup>(1)</sup>	7 481	6 911
Actifs financiers donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	169	259
Emprunts de titres	339	159
Obligations relatives à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	9 075	8 533
Autres	16	18
	<b>17 212 \$</b>	<b>16 013 \$</b>

(1) Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement est tenu de fournir à la Banque du Canada des garanties pour l'utilisation du système de transfert de paiements de grande valeur. En 2009, la Banque du Canada a permis au Mouvement de fournir des garanties autres que des valeurs mobilières. Ainsi, le Mouvement a utilisé des créances sur cartes de crédit dont la valeur comptable au 31 décembre 2010 s'élève à 7 301 M\$ (6 686 M\$ en 2009).

### Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que le Mouvement est autorisé à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 7 076 M\$ (7 031 M\$ en 2009). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garantie qui ont été vendus ou redonnés en garantie est de 129 M\$ (120 M\$ en 2009).

Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite des transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces transactions sont conclues dans des conditions normales pour ces types de transaction.

## ÉVENTUALITÉS

Le Mouvement Desjardins a été identifié dans des recours collectifs réclamant le remboursement de frais de conversion de devises facturés à des consommateurs détenteurs de cartes VISA Desjardins. La Cour supérieure du Québec a accueilli le recours collectif en établissant que ces frais sont des frais de crédit aux termes de la *Loi sur la protection du consommateur* et a imposé à Desjardins de rembourser ces frais selon les modalités qui seront établies ultérieurement par le tribunal. Une inscription en appel a été déposée devant la Cour d'appel pour faire ressortir les erreurs de droit et de fait déterminantes dont, de l'avis du Mouvement, est entaché ce jugement. Étant donné la situation actuelle, le Mouvement n'est pas en mesure de déterminer le dénouement de ce litige.

Le Mouvement fait également l'objet de divers litiges commerciaux, de poursuites judiciaires et de réclamations éventuelles qui découlent d'activités d'affaires normales relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placement, aux ententes de fournisseurs, à ses activités d'assurance et de distribution de produits d'assurance. En effet, plusieurs de ces poursuites sont rattachées aux mesures prises pour recouvrer des prêts douteux et exercer ses droits quant aux biens donnés en garantie de prêts. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites n'aurait pas une incidence importante sur la situation financière du Mouvement.

## NOTE 27

# Gestion des risques découlant des instruments financiers

Le Mouvement, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque d'assurance. L'objectif du Mouvement en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement dans le respect des limites de tolérance établies pour le Mouvement en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation. Il vise également à se donner un cadre de gestion prudent et approprié dans le respect des principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

L'approche de gestion des risques du Mouvement repose sur des principes favorisant la responsabilité des entités et unités à l'égard des résultats et de la qualité de gestion des risques, et donnant aussi un rôle de premier plan au conseil d'administration de toutes les composantes du Mouvement dans le suivi des risques et résultats obtenus par celles-ci. Plusieurs mécanismes sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration et la direction de chaque composante dans l'exercice de leurs principales responsabilités en matière de gestion des risques.

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan cumulé.

### Gestion du risque de crédit

Le Mouvement maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace ; pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution performants et spécialisés par produits ou par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, incluant les risques de crédit. Elles disposent à cet égard de latitudes d'encadrement et d'approbation ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Afin de les assister sur ce dernier aspect, le Mouvement a établi des structures et des mécanismes centralisés afin de s'assurer que ce cadre de gestion des risques permette une gestion efficace qui demeure saine et prudente.

Ainsi, la commission Gestion des risques s'assure que les activités de gestion du risque sont structurées et suivies adéquatement dans l'ensemble du Mouvement, entre autres, par l'examen des principales politiques de crédit et des rapports de suivi, dont ceux que produisent les unités de supervision indépendantes. Le comité de gestion intégrée des risques, pour sa part, soutient les membres de la commission Gestion des risques dans l'exercice de leurs responsabilités en analysant les éléments clés en matière de gestion des risques et les principaux rapports portant sur les situations particulières et sur l'état des portefeuilles.

Le Mouvement s'est doté d'une première vice-présidence Gestion des risques dont sont issues quatre vice-présidences qui assurent la gestion du risque de crédit. Trois de ces unités se partagent des responsabilités en fonction des grands segments de clientèles, soit les grandes entreprises et les marchés des capitaux, les petites et moyennes entreprises ainsi que les prêts à la clientèle de détail. Chaque unité est structurée afin de répondre aux caractéristiques propres aux produits ou à la clientèle dont elle a la responsabilité du risque de crédit, grâce à des équipes spécialisées et à des procédures spécifiques. Cette structure est appuyée par une vice-présidence responsable des principaux éléments d'encadrement et de la mesure du risque.

### L'encadrement

Un ensemble de politiques et de normes qui encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement, tels les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites que dicte à chacun sa tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et, enfin, les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels il est exposé.

Des unités d'approbation et de gestion du risque de crédit, appartenant aux trois vice-présidences mentionnées précédemment, assument les responsabilités d'octroi, de gestion et d'encadrement spécifiques à leurs produits et à leurs opérations. Ces unités établissent leurs propres politiques et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles, dans le respect des politiques générales régissant l'ensemble des activités de crédit.

L'ensemble de ces encadrements, politiques et pratiques permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque.

### L'octroi de crédit

Cette responsabilité est assumée par différentes unités regroupées dans trois vice-présidences selon leurs clientèles respectives.

Le pouvoir d'approbation des dossiers est d'abord la responsabilité des caisses, de leurs centres financiers aux entreprises et des autres centres d'affaires en contact avec la clientèle. Pour les dossiers où le risque de crédit est d'une grande ampleur, une approbation en second regard est obtenue de professionnels au sein de la première vice-présidence Gestion des risques.

Ces professionnels sont regroupés dans les trois vice-présidences mentionnées précédemment, selon le type de clientèle correspondant aux dossiers. Leurs qualifications, leurs pouvoirs d'approbation et la profondeur de l'analyse à réaliser sont adaptés aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions. Les prêts les plus importants sont approuvés par des comités de crédit où siègent des cadres supérieurs. Enfin, le comité exécutif ou le conseil d'administration participe à l'approbation des dossiers qui excèdent les limites définies dans les politiques.

### La clientèle de détail

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et des caractéristiques des produits utilisés, y compris le type de sûreté offerte, afin d'estimer le risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation initiale, mais aussi par la suite, lorsque l'évaluation en continu du risque du portefeuille se fait par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque de nos emprunteurs existants est effectuée, permettant ainsi une gestion proactive du risque de crédit du portefeuille.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des transactions et des emprunteurs.

Les unités responsables du processus de développement s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance des systèmes de notation et des modèles internes. Ceux-ci sont validés par une unité indépendante du processus de développement de façon à s'assurer de leur intégrité sur le plan conceptuel et à ce qu'ils tiennent convenablement compte de tous les risques importants. Cette validation est exécutée lorsque le modèle est mis en place initialement et annuellement par la suite, ainsi que lorsque des changements importants y sont apportés. Une politique de validation détermine les événements qui impliquent une validation de la part de l'unité indépendante, les systèmes de notation et les modèles internes visés, ainsi que la portée et la nature des travaux de validation.

## NOTE 27

# Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

### Les prêts aux entreprises

L'octroi du crédit aux entreprises est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier où chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise.

Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes, regroupées en 12 échelons, représentant chacune un niveau de probabilité de défaillance. Les caractéristiques de chaque emprunteur sont analysées à l'aide de modèles qui s'appuient sur des historiques de données internes et externes prenant en compte les particularités des secteurs économiques où il évolue et la performance d'entreprises comparables. Ces analyses sont effectuées à l'aide de systèmes permettant des comparaisons quantitatives et sont complétées par l'appréciation professionnelle des intervenants au dossier. Quant aux dossiers du portefeuille agricole, ils sont analysés à l'aide de méthodes de cotation différentes adaptées aux particularités de ce secteur économique.

L'utilisation des résultats des notations internes et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risque, telles la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation de dossiers, des différents types de suivi ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

### Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés

Les différents portefeuilles sont suivis par les unités d'affaires selon des procédures qui prévoient une profondeur et une fréquence de révision adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Un suivi est effectué non seulement pour les portefeuilles, mais aussi pour les données fondamentales de certains secteurs économiques déclarés sous surveillance. Différents rapports sont présentés à tous les échelons de l'organisation, y compris la haute direction, le comité de gestion intégré des risques et la commission Gestion des risques.

La gestion des prêts plus à risque implique un suivi adapté à leur situation respective et est appuyée par des équipes spécialisées en redressement qui sont disponibles pour gérer les dossiers plus difficiles. Enfin, d'autres équipes spécialisées sont en mesure de soutenir le règlement des dossiers où les chances d'amélioration sont faibles afin d'en minimiser les pertes.

### Le risque de contrepartie et d'émetteur

Sur l'ensemble des portefeuilles de valeurs mobilières détenues par le Mouvement, environ 78 % sont des titres émis ou garantis par des entités publiques ou parapubliques. Les portefeuilles sont concentrés chez des émetteurs et des contreparties canadiennes de très grande qualité.

La première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement détermine les montants maximums d'exposition par contreparties et par émetteurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

### L'atténuation des risques de crédit

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement obtient, si elle est jugée nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce, d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, de l'encaisse, des titres de gouvernement ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par certains organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles.

Des politiques et procédures, adaptées à chacun des produits, décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, leur validation sur le plan juridique et leur suivi.

Au besoin, le Mouvement utilise des mécanismes de partage de risque avec d'autres institutions financières, telle la syndication de prêts.

Les prêts sont consentis dans une proportion de 94,8 % au Québec, de 5 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,2 % aux États-Unis.

La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement.

Dans ses opérations sur instruments financiers dérivés et de prêts de titres, le Mouvement a recours à différentes techniques pour réduire son risque de crédit envers ses contreparties.

La plupart des transactions d'instruments financiers dérivés sont de gré à gré et sont régies à l'intérieur d'ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant les contreparties entre elles. La majorité des ententes du Mouvement prévoient l'utilisation de la compensation permettant de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaillance. De plus, une annexe de soutien au crédit peut être ajoutée à cette entente-cadre afin de demander aux contreparties de payer ou de garantir la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil.

Les transactions de prêts de titres sont encadrées par des conventions de participation de l'organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, le Mouvement utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions équivalant aux meilleures pratiques de l'industrie.

Le Mouvement accepte, de ses contreparties, des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis à l'intérieur de ses politiques. Ces critères d'admissibilité favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaillance. Les sûretés reçues par le Mouvement sont principalement faites sous forme d'encaisse et de titres gouvernementaux.

Le Mouvement procède à l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit. Ces instruments financiers dérivés, soit les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement totaux, permettent de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face à différents types de risque.

## EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

	2010	2009
		redressé (note 06)
<b>Constaté au bilan cumulé</b>		
Dépôts auprès d'institutions financières	381 \$	110 \$
Valeurs mobilières		
Titres de créances tenus d'être classés à des fins de transaction	10 281	8 586
Titres de créances désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur	10 713	10 199
Titres de créances disponibles à la vente	14 872	11 250
Titres de créances détenus jusqu'à l'échéance	17	18
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 034	5 055
Prêts		
Hypothécaires résidentiels	72 827	63 750
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	17 468	20 787
Aux entreprises et aux gouvernements	26 666	26 161
Instruments financiers dérivés	2 010	2 647
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	771	453
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	672	751
Autres actifs financiers	1 875	1 699
<b>Total constaté au bilan cumulé</b>	<b>165 587 \$</b>	<b>151 466 \$</b>
<b>Hors bilan</b>		
Garanties et lettres de crédit de soutien	746 \$	591 \$
Engagements de crédit <sup>(1)</sup>	57 714	52 231
<b>Total hors bilan</b>	<b>58 460 \$</b>	<b>52 822 \$</b>

(1) Inclut la facilité de crédit relative au plan de restructuration de l'Entente de Montréal. Des informations supplémentaires sont fournies à la note 05 « Valeurs mobilières ».

Des informations supplémentaires sur le risque de crédit sont fournies à la note 25 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture », ainsi qu'à la note 26 « Engagements, garanties et éventualités ».

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan cumulé, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants. Les composantes et le Mouvement ont établi des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Le Mouvement s'est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise interne qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidité disponibles en cas de situations exceptionnelles.

Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique. Un contrôle des actifs et des sources d'approvisionnement en situation de crise est effectué hebdomadairement et déposé aux instances, et ce, afin de mesurer le ratio de couverture par rapport aux scénarios de crise hypothétiques.

La gestion des liquidités du Mouvement est consolidée en vue de permettre l'instauration de limites sur les divers indicateurs de risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Le niveau minimal de titres de liquidité que le réseau des caisses, la Fédération et la Caisse centrale Desjardins doivent maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux et bancaires. Ces derniers ont une cote de crédit égale ou supérieure à A+.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, leurs provenances et leurs échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est également en place.

Les stratégies de diversification et d'allongement des sources d'approvisionnement implantées au cours des dernières années se sont avérées efficaces pour traverser la récente crise sur les marchés financiers. Le Mouvement est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêt visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

## NOTE 27

# Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les passifs financiers<sup>(1)</sup> et les autres obligations par échéance contractuelle restante. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant :

2010					
	PAYABLES À VUE	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts	40 655 \$	35 341 \$	41 657 \$	652 \$	118 305 \$
Acceptations	—	672	—	—	672
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	7 241	146	117	40	7 544
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	14	10 595	—	—	10 609
Obligations subordonnées	—	144	517	2 969	3 630
Autres passifs financiers	2 409	2 792	81	26	5 308
Garanties et lettres de crédit de soutien	368	253	125	—	746
Engagements de prêts	18 929	34 939	2 617	1 229	57 714
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	337	547	59	943
Instruments financiers dérivés avec règlement brut <sup>(2)</sup>					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	5 209	4 367	—	9 576
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	3 324	212	7	3 543

2009					
	PAYABLES À VUE	MOINS DE 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts	37 770 \$	32 248 \$	39 648 \$	22 \$	109 688 \$
Acceptations	—	751	—	—	751
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 732	139	125	42	5 038
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	54	10 026	—	—	10 080
Obligations subordonnées	—	75	259	1 311	1 645
Autres passifs financiers	1 222	2 996	90	101	4 409
Garanties et lettres de crédit de soutien	359	230	2	—	591
Engagements de prêts	16 610	31 887	2 511	1 223	52 231
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	632	927	47	1 606
Instruments financiers dérivés avec règlement brut <sup>(2)</sup>					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	3 999	952	—	4 951
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	4 622	2 917	8	7 547

(1) La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement au brut présente tant les flux monétaires à payer des instruments financiers dérivés au passif que ceux à payer à l'actif.

(2) Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui, elles, ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Les composantes et le Mouvement ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

## Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Mouvement est exposé au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion saine et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan cumulé, incluant la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (le comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'impact potentiel, sur le portefeuille autre que de négociation, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Les montants présentés n'incluent pas l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les actifs financiers de la filiale d'assurance de personnes qui sont appariés aux provisions techniques.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de l'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus rapprochée, de la date de renégociation. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut changer de façon importante dans les exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients et l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

### Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)

	2010	2009
Impact sur la valeur économique des capitaux propres d'une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(24) \$	2 \$
Impact sur la valeur économique des capitaux propres d'une diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	24	17

### TABLEAU DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

	2010							
	TAUX VARIABLE	MOINS DE 3 MOIS	DE 3 À 6 MOIS	PLUS DE 6 À 12 MOIS	PLUS DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLE AUX TAUX D'INTÉRÊT ET PROVISIONS	TOTAL
<b>Actif</b>								
Encaisse et dépôts à des institutions financières	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 610 \$	1 610 \$
Valeurs mobilières	1 100	3 653	661	1 769	16 476	12 190	1 756	37 605
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,51 %	1,92 %	2,34 %	2,63 %	4,39 %		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	482	—	—	—	—	6 552	7 034
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,00 %						
Prêts	38 379	15 340	8 466	14 151	36 997	3 154	124	116 611
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		5,43 %	4,80 %	4,60 %	5,24 %	5,43 %		
Autres actifs	513	87	—	10	—	(82)	8 887	9 415
<b>Total</b>	<b>39 992</b>	<b>19 562</b>	<b>9 127</b>	<b>15 930</b>	<b>53 473</b>	<b>15 262</b>	<b>18 929</b>	<b>172 275</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts	12 894	10 061	5 758	14 632	39 287	2 049	28 263	112 944
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		0,91 %	2,15 %	1,79 %	2,46 %	2,48 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	108	201	110	280	3 428	3 405	12	7 544
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		3,21 %	1,66 %	2,13 %	2,52 %	3,26 %		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	3 822	—	—	—	—	6 997	10 819
<i>Taux d'intérêt effectif</i>		1,07 %						
Provisions techniques et connexes	—	—	—	—	—	—	14 457	14 457
Autres passifs	2 612	1 328	—	—	51	(782)	7 434	10 643
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	2 805	—	2 805
<i>Taux d'intérêt effectif</i>						5,13 %		
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	13 063	13 063
<b>Total</b>	<b>15 614</b>	<b>15 412</b>	<b>5 868</b>	<b>14 912</b>	<b>42 766</b>	<b>7 477</b>	<b>70 226</b>	<b>172 275</b>
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan cumulé	24 378	4 150	3 259	1 018	10 707	7 785	(51 297)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	83	(18 870)	(673)	(1 907)	18 957	2 410	—	—
<b>Écart de sensibilité total</b>	<b>24 461 \$</b>	<b>(14 720) \$</b>	<b>2 586 \$</b>	<b>(889) \$</b>	<b>29 664 \$</b>	<b>10 195 \$</b>	<b>(51 297) \$</b>	<b>— \$</b>

## NOTE 27

## Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

## TABLEAU DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES (SUITE)

	2009							
	TAUX VARIABLE	MOINS DE 3 MOIS	DE 3 À 6 MOIS	PLUS DE 6 À 12 MOIS	PLUS DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLE AUX TAUX D'INTÉRÊT ET PROVISIONS	TOTAL
Total de l'actif	36 153 \$	21 063 \$	7 851 \$	14 233 \$	50 203 \$	11 633 \$	16 306 \$	157 442 \$
Total du passif et des capitaux propres	14 131	17 153	3 960	12 696	41 291	3 145	65 066	157 442
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan cumulé	22 022	3 910	3 891	1 537	8 912	8 488	(48 760)	—
Écart de sensibilité des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	122	(11 914)	340	(2 313)	12 772	993	—	—
<b>Écart de sensibilité total</b>	<b>22 144 \$</b>	<b>(8 004) \$</b>	<b>4 231 \$</b>	<b>(776) \$</b>	<b>21 684 \$</b>	<b>9 481 \$</b>	<b>(48 760) \$</b>	<b>— \$</b>

Certains postes du bilan cumulé sont considérés comme des instruments non sensibles, tels que les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts non productifs d'intérêt, les dépôts sans échéance productifs d'intérêt, dont le taux d'intérêt n'est pas indexé sur un taux spécifique comme le taux préférentiel, et les capitaux propres. Des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance sont utilisées dans nos modèles pour établir leur sensibilité aux taux d'intérêt.

**Gestion du risque de change**

Le risque de change survient lorsque le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés dans une monnaie étrangère est supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés dans cette même monnaie. Certaines composantes ont adopté des politiques précises relativement à la gestion du risque de change. Toutefois, l'exposition du Mouvement à ce risque est limitée, puisque la majorité des opérations sont effectuées en devise canadienne.

**Gestion du risque de marché lié aux activités de transaction – Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et encadrée par une politique spécifique à cet effet.

Le principal outil qui sert à mesurer le risque de marché des portefeuilles de négociation est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné.

Quotidiennement, une VaR Monte Carlo avec un niveau de confiance de 99% est calculée pour les portefeuilles de négociation, et ce, pour un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable d'anticiper une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de transaction du Mouvement par catégorie de risque ainsi que l'effet de diversification qui représente la différence entre la VaR globale et la somme des VaR des différentes catégories de risque. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risque auxquelles est exposé le Mouvement.

**VaR par catégorie de risque (portefeuille de négociation) :**

	POUR LA PÉRIODE D'UN AN TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2010			
	AU 31 DÉCEMBRE 2010	MOYENNE	HAUT	BAS
Actions	0,5 \$	0,4 \$	1,1 \$	0,1 \$
Change	0,1	0,1	0,4	—
Taux d'intérêt	4,0	5,2	7,6	3,6
Effet de diversification <sup>(1)</sup>	(0,6)	(0,5)	s.o. <sup>(2)</sup>	s.o. <sup>(2)</sup>
<b>VaR globale</b>	<b>4,0 \$</b>	<b>5,2 \$</b>	<b>7,4 \$</b>	<b>3,6 \$</b>

s.o. : sans objet

(1) La réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(2) Sans objet : le haut et le bas des différentes catégories de risque de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

	POUR LA PÉRIODE D'UN AN TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2009			
	AU 31 DÉCEMBRE 2009	MOYENNE	HAUT	BAS
Actions	0,7 \$	0,8 \$	1,7 \$	0,4 \$
Change	0,1	0,2	0,6	—
Taux d'intérêt	3,6	4,0	6,0	2,7
Effet de diversification <sup>(1)</sup>	(0,7)	(1,1)	s.o. <sup>(2)</sup>	s.o. <sup>(2)</sup>
<b>VaR globale</b>	<b>3,7 \$</b>	<b>3,9 \$</b>	<b>5,4 \$</b>	<b>2,7 \$</b>

s.o. : sans objet

(1) La réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(2) Sans objet : le haut et le bas des différentes catégories de risque de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

Au 31 décembre 2010, la VaR globale était de 4,0 M\$ (3,7 M\$ en 2009), la VaR liée aux taux d'intérêt étant alors la composante la plus importante. Cette VaR globale était inférieure à sa moyenne annuelle de 5,2 M\$ (3,9 M\$ en 2009). L'atténuation du risque lié à la diversification était de 0,6 M\$ au 31 décembre 2010 (0,7 M\$ en 2009).

### Contrôle ex-post

Afin de valider le modèle de VaR utilisé, un contrôle ex-post est effectué, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (ci-après appelé « P&P ») des portefeuilles du Mouvement.

Le Mouvement effectue quotidiennement un contrôle ex-post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé en établissant la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours reste statique.

### Simulations de crise

À l'occasion, certains événements ayant une faible probabilité de réalisation se produisent et peuvent avoir un impact considérable sur les portefeuilles de négociation du Mouvement. Ces événements de queue de distribution sont issus de situations extrêmes.

L'approche pour évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, passe par un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques), et ce, à intervalles réguliers. Les résultats des simulations de crise sont analysés conjointement avec le calcul de VaR afin de détecter la vulnérabilité du Mouvement à de tels événements. Afin d'être d'actualité, le programme de simulations de crise est révisé périodiquement.

## RISQUE D'ASSURANCE

Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance sont exposées au risque d'assurance. Ce dernier se définit comme le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne, tout comme le risque découlant de la sélection des risques, du règlement des réclamations ou sinistres et de la gestion des clauses contractuelles. Pour gérer ce risque, les filiales d'assurance ont adopté plusieurs politiques portant sur le développement et la tarification des produits de même que sur la gestion des souscriptions et des engagements. Elles ont également adopté une politique sur la réassurance. Ces politiques définissent clairement le cadre de gestion du risque d'assurance. Elles effectuent annuellement un contrôle strict du respect de ces politiques.

Les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance en ce qui concerne, notamment, les polices dont le capital assuré dépasse certains maximums, qui varient selon la nature des activités. Elles ont aussi souscrit une assurance contre les catastrophes. Cette protection comporte, entre autres, une protection relative aux actes terroristes.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs différents, majoritairement enregistrés, qui satisfont à des normes de crédit sévères et qui sont assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elle. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de les libérer de leurs obligations envers les titulaires de leurs polices.

L'incidence détaillée de la réassurance sur les primes et les prestations pour la filiale d'assurance de personnes est la suivante :

	2010	2009
Primes cédées en vertu d'ententes de réassurance	169 \$	157 \$
Prestations réglées par les réassureurs	90	102

Notons que le Mouvement a fait le choix, conformément au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir », d'appliquer les obligations d'information du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », relativement aux contrats d'assurance au lieu du chapitre 3862.

### NOTE 28

## Gestion du capital

Les ratios de capital réglementaire du Mouvement sont calculés selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'Autorité. Depuis l'exercice 2009, ce cadre réglementaire est en majeure partie inspiré du dispositif révisé de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) édicté par la Banque des règlements internationaux (BRI). À cet égard, l'Autorité a accordé au Mouvement son agrément relatif à l'approche de notation interne avancée, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions de crédit et au risque de marché, ils sont évalués selon une approche standardisée, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche « indicateur de base ».

La gestion du capital a comme objectif de s'assurer que le niveau et la structure de capital du Mouvement et de ses composantes sont adéquats par rapport aux attentes des agences de notation, aux risques pris par l'organisation, aux exigences des organismes de réglementation, aux cibles de rentabilité et aux objectifs de croissance. De plus, elle se doit d'optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation de ce dernier à l'interne et de soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques du bilan.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration du Mouvement qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques et son comité actif-passif afin de veiller à ce que le Mouvement soit doté d'une base de capital suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Direction financière du Mouvement prépare donc annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement, un plan de capitalisation permettant d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de capital de l'ensemble des composantes.

## NOTE 28

# Gestion du capital (suite)

En matière de capital réglementaire, la composition et la suffisance du capital de l'ensemble du Mouvement sont évaluées selon la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base émise par l'Autorité. Cet organisme exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée par l'ensemble des composantes, notamment les caisses, la Fédération non consolidée, la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., la Desjardins Credit Union, les Valeurs mobilières Desjardins et la Fiducie Desjardins. Ce capital prend en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement.

Le capital réglementaire du Mouvement diffère des capitaux propres figurant au bilan. Il est composé de deux catégories :

Le capital de première catégorie est constitué d'éléments de capital plus permanents que ceux de deuxième catégorie. Ils sont composés des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et des participations sans contrôle. Les écarts d'acquisition y sont déduits. Le capital de deuxième catégorie comprend les obligations subordonnées, les parts privilégiées et de qualification admissibles et la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit. Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la ligne directrice de l'Autorité, les investissements effectués dans les sociétés d'assurance et dans les sociétés affiliées ainsi que les expositions de titrisation non notées ne sont pas cumulés aux fins du calcul des actifs à risque, mais déduits du capital de deuxième catégorie, jusqu'à concurrence du montant de capital de deuxième catégorie, l'excédent devant, s'il y a lieu, être déduit du capital de première catégorie.

Le ratio de capitalisation total minimal recommandé aux institutions pour satisfaire aux exigences réglementaires de la BRI afin d'être considérées comme suffisamment capitalisées est de 8%. De plus, le ratio du capital de première catégorie doit représenter au moins la moitié du ratio de capital total. Avec l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire (Bâle II), l'Autorité a revu à 11,5% son exigence minimale sur le ratio de capital total. Dans le contexte de l'élaboration du Plan stratégique 2010-2012, l'objectif financier du ratio de capital total du Mouvement a été porté, à son initiative, à un minimum de 15% (soit le même niveau que l'objectif du ratio de capital de première catégorie), tenant ainsi compte du contexte économique mondial qui prévaut et du cadre de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base de l'Autorité. Rappelons que cette cible était auparavant établie à 13%.

En plus des ratios minimums de capitalisation de première catégorie et de capitalisation totale, l'Autorité exige que le Mouvement conserve un ratio actifs sur capital réglementaire inférieur à 20 fois. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance du capital réglementaire, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, incluant certains éléments hors bilan.

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire du Mouvement pour l'exercice terminé le 31 décembre :

(en millions de dollars)

	2010	2009
		redressé (note 06)
<b>Capital de première catégorie</b>		
Parts de capital admissibles	2 137 \$	1 607 \$
Réserves	9 198	8 343
Excédents non répartis	1 102	792
Participations sans contrôle	50	42
Écart d'acquisition	(109)	(109)
Autres déductions <sup>(1)</sup>	(345)	(474)
<b>Total du capital de première catégorie</b>	<b>12 033</b>	<b>10 201</b>
<b>Capital de deuxième catégorie</b>		
Obligations subordonnées	2 818	1 300
Provision générale admissible	230	262
Autres titres admissibles	71	77
Gains cumulatifs non réalisés sur titres disponibles à la vente (nets d'impôts)	2	5
Autres déductions <sup>(1)</sup>	(2 448)	(1 644)
<b>Total du capital de deuxième catégorie</b>	<b>673</b>	<b>—</b>
<b>Total du capital réglementaire</b>	<b>12 706 \$</b>	<b>10 201 \$</b>

(1) Comprend principalement le déficit de provision relatif à l'approche de notation interne, les expositions de titrisation non notées et les investissements dans les filiales non consolidées (Desjardins Sécurité financière et Desjardins Groupe d'assurances générales) ainsi que dans les sociétés affiliées.

Le capital total du Mouvement atteignait 12,7 G\$ à la fin de l'exercice 2010, soit une augmentation de 2,5 G\$ par rapport à la fin de l'exercice 2009.

Le 5 mai 2010, le Mouvement a émis à des tiers pour une contrepartie de 876 M\$ des obligations subordonnées, série G, échéant en mai 2020. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,187% et sont remboursables à compter du 5 mai 2015. Le 23 novembre 2010, une nouvelle émission pour une contrepartie de 685 M\$ d'obligations subordonnées, série H, échéant en novembre 2020 a été effectuée. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 3,797% pour les cinq premières années et un taux annuel égal aux taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,32% pour les cinq années suivantes. Ces obligations sont remboursables à compter du 23 novembre 2015. Ces opérations engendrent donc une augmentation nette de 1,6 G\$ des obligations subordonnées, qui se qualifient comme capital de deuxième catégorie sur le plan réglementaire.

Au cours de l'exercice, le réseau des caisses Desjardins a procédé à l'émission de parts permanentes pour un montant de 506 M\$, qui se qualifient comme capital de première catégorie sur le plan réglementaire.

La suffisance du capital des caisses du Québec et de la Caisse centrale Desjardins est encadrée par les normes établies par la Fédération. Ces normes sont inspirées de celles de l'Autorité et sont relatives à la suffisance du capital de base, aux éléments qui le composent et à la proportion de ces éléments entre eux.

La filiale d'assurance de personnes est aussi régie par l'Autorité en vertu de sa charte provinciale. Elle doit également respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et territoires où elle fait des affaires. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital de l'Autorité afin de soutenir leur solvabilité.

La filiale d'assurance de dommages est, quant à elle, soumise aux exigences réglementaires suivantes : afin de soutenir leur solvabilité, les filiales d'assurance de dommages du Québec doivent, par la mesure du test du capital minimal (TCM), se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital émises par l'Autorité, alors que les filiales hors Québec doivent, quant à elles, se conformer aux exigences du TCM publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

La suffisance du capital de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario, de ses caisses affiliées de même que de la Desjardins Credit Union est visée par un règlement et des lignes directrices de la Commission des services financiers (Ontario). Ces directives, bien que comportant certaines différences, sont dans l'ensemble similaires à celles qui sont émises par l'Autorité. La Fiducie Desjardins, sous juridiction fédérale, est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières sous un cadre réglementaire qui est aussi, à toutes fins utiles, identique aux directives émises par l'Autorité. Enfin, les Valeurs mobilières Desjardins sont réglementées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Cette filiale doit détenir en tout temps un capital ajusté en fonction du risque supérieur à 0, tel qu'il a été évalué selon les statuts de l'OCRCVM.

Le Mouvement, de même que toutes ses composantes soumises à des exigences réglementaires minimales de capitalisation, respectent celles-ci au 31 décembre 2010, comme lors de l'exercice antérieur.

## NOTE 29

### Information sectorielle

Le Mouvement comprend, depuis la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle, les secteurs d'activité suivants et la rubrique Autres : Particuliers et Entreprises, Gestion du patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. Ces secteurs d'activité sont structurés en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés au sein desquels Desjardins évolue. L'information financière relative aux activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité est présentée sous la rubrique Autres. L'information sectorielle de la période correspondante de 2009 a été reclassée afin de la rendre conforme à ce nouveau mode de présentation.

Le secteur d'activité Particuliers et Entreprises offre aux membres et aux clients du Mouvement une vaste gamme de produits et de services financiers courants distribués principalement par l'entremise du réseau des caisses. Il rend également ses produits disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires.

Le secteur d'activité Gestion du patrimoine et Assurance de personnes propose aux membres et aux clients, par l'entremise des caisses, une gamme de services-conseils et de produits adaptés aux besoins évolutifs des particuliers en gestion des avoirs et de sécurité financière. Ces produits sont distribués par l'entremise du réseau des caisses et par des réseaux complémentaires.

Le secteur d'activité Assurance de dommages procure une gamme de produits d'assurance automobile et habitation aux membres et aux clients de Desjardins, tant chez les particuliers que chez les entreprises. En plus d'être offerts par l'entremise du réseau des caisses, ces produits sont distribués par plusieurs centres de contact avec la clientèle, par Internet et, pour certains, par téléphonie intelligente.

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas spécifique à un secteur d'affaires. Elle comprend principalement les activités de trésorerie. On y trouve également l'ensemble des billets à terme adossés à des actifs détenus par le Mouvement ainsi que les ajustements de consolidation attribuables à l'ensemble des composantes du Mouvement.

Les transactions entre les secteurs sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les résultats des principaux secteurs reflètent les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques suivies pour la préparation des états financiers cumulés du Mouvement.

## NOTE 29

Information sectorielle  
(suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement par secteur d'activité pour l'exercice terminé le 31 décembre :

2010						
	PARTICULIERS ET ENTREPRISES	GESTION DU PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES	ASSURANCE DE DOMMAGES	AUTRES	ÉLIMINATIONS	CUMULÉ
Revenu net d'intérêts	3 669 \$	4 \$	— \$	664 \$	(451) \$	3 886 \$
Primes nettes	—	3 024	1 524	—	(180)	4 368
Revenus (pertes) de transaction	77	793	41	(345)	447	1 013
Revenus sur les titres disponibles à la vente	35	49	45	24	(1)	152
Revenus (pertes) sur autres placements	(3)	303	—	11	(28)	283
Autres revenus (pertes) <sup>(1)</sup>	1 648	785	(4)	254	(700)	1 983
<b>Revenu total</b>	<b>5 426</b>	<b>4 958</b>	<b>1 606</b>	<b>608</b>	<b>(913)</b>	<b>11 685</b>
Provisions pour pertes sur créances	198	(1)	—	—	—	197
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	—	3 113	1 056	—	(1)	4 168
Frais autres que d'intérêts	4 093	1 491	386	337	(904)	5 403
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>1 135</b>	<b>355</b>	<b>164</b>	<b>271</b>	<b>(8)</b>	<b>1 917</b>
Charge d'impôts sur les excédents	293	76	49	46	(2)	462
Participations sans contrôle	2	—	12	4	—	18
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>840 \$</b>	<b>279 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>1 437 \$</b>
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	218	6	—	—	(6)	218
<b>Excédents de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>622 \$</b>	<b>273 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>221 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 219 \$</b>
<b>Éléments d'actif sectoriels</b>	<b>147 326 \$</b>	<b>18 313 \$</b>	<b>3 468 \$</b>	<b>33 762 \$</b>	<b>(30 594) \$</b>	<b>172 275 \$</b>

2009						
redressé (note 06)						
	PARTICULIERS ET ENTREPRISES	GESTION DU PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES	ASSURANCE DE DOMMAGES	AUTRES	ÉLIMINATIONS	CUMULÉ
Revenu net d'intérêts	3 183 \$	3 \$	— \$	680 \$	(344) \$	3 522 \$
Primes nettes	—	2 973	1 443	—	(169)	4 247
Revenus (pertes) de transaction	181	446	40	(426)	425	666
Revenus sur les titres disponibles à la vente	4	40	30	6	(1)	79
Revenus (pertes) sur autres placements	(12)	303	(1)	12	(27)	275
Autres revenus (pertes) <sup>(1)</sup>	1 604	661	(3)	235	(616)	1 881
<b>Revenu total</b>	<b>4 960</b>	<b>4 426</b>	<b>1 509</b>	<b>507</b>	<b>(732)</b>	<b>10 670</b>
Provisions pour pertes sur créances	259	1	—	—	—	260
Sinistres, prestations, rentes et variations des provisions d'assurance	—	2 767	992	—	(1)	3 758
Frais autres que d'intérêts	3 830	1 352	370	328	(731)	5 149
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>871</b>	<b>306</b>	<b>147</b>	<b>179</b>	<b>—</b>	<b>1 503</b>
Charge d'impôts sur les excédents	238	69	43	62	—	412
Participations sans contrôle	1	2	10	4	—	17
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>632 \$</b>	<b>235 \$</b>	<b>94 \$</b>	<b>113 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 074 \$</b>
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	213	—	—	—	—	213
<b>Excédents de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>419 \$</b>	<b>235 \$</b>	<b>94 \$</b>	<b>113 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>861 \$</b>
<b>Éléments d'actif sectoriels</b>	<b>135 373 \$</b>	<b>16 211 \$</b>	<b>3 125 \$</b>	<b>27 722 \$</b>	<b>(24 989) \$</b>	<b>157 442 \$</b>

(1) Inclut les postes « Autres revenus – Frais de service sur les dépôts et paiements », « Autres revenus – Commissions sur prêts et cartes de crédit », « Autres revenus – Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie » et « Autres revenus – Autres ».

## NOTE 30

# Opérations entre apparentés

Le Mouvement effectue des opérations avec des entités apparentées. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations avec ces entités ont produit, en 2010, des revenus de 362 M\$ (282 M\$ en 2009) et des charges de 8 M\$ (2 M\$ en 2009) alors que le bilan cumulé comprend des éléments d'actif de 327 M\$ (96 M\$ en 2009) ainsi que des éléments de passif de 388 M\$ (234 M\$ en 2009).

## NOTE 31

# Événement postérieur à la date du bilan

Le 23 décembre 2010, le Mouvement a annoncé avoir conclu une convention de soutien avec le conseil d'administration de Western Financial Group Inc. (Western), en vertu de laquelle le Mouvement, par l'intermédiaire de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive, s'est engagé à faire une offre publique d'achat afin d'acquérir toutes les actions émises et en circulation de Western au prix de 4,15 \$ en espèces par action ordinaire et de 100 \$ en espèces par actions privilégiées de premier rang, série 3 et 4, pour une transaction d'une valeur totale de 443 M\$. Le 21 janvier 2011, le Mouvement a posté son document officiel contenant l'offre et la note d'information relative à l'offre publique d'achat ainsi que des documents connexes aux actionnaires inscrits de Western.

Le conseil d'administration de Western a approuvé l'offre du Mouvement à l'unanimité, après consultation de ses conseillers financiers et juridiques, précisant que l'offre visant les actions ordinaires était équitable pour les porteurs d'actions ordinaires de Western et qu'elle était dans l'intérêt véritable de Western, et a recommandé que les porteurs d'actions ordinaires acceptent l'offre visant ces actions et déposent celles-ci en réponse à cette offre.

Le 23 février 2011, le Mouvement a annoncé qu'il reportait la date d'expiration de l'offre, initialement établie le 28 février 2011, au 21 mars 2011, à moins qu'il ne la prolonge ou ne la retire. Cette offre est assujettie aux conditions de clôture usuelles, notamment le dépôt d'au moins 66<sup>2/3</sup>% de toutes les actions ordinaires et de toutes les actions privilégiées de série 3 et 4 en circulation, respectivement, y compris les actions ordinaires devant être émises à la conversion ou à l'exercice de titres convertibles, et à l'obtention de toutes les approbations requises des autorités de réglementation au Canada.

# PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS DE CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE ET DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ACADIENNES

Caisse Populaire Groupe Financier Ltée et la Fédération des caisses populaires acadiennes, qui regroupent 26 caisses populaires, sont membres auxiliaires de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elles sont régies par un ensemble de lois et de règlements qui leur sont propres.

## BILAN CUMULÉ (NON AUDITÉ)<sup>(1,2)</sup>

Au 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2010	2009
<b>Actif</b>		
Encaisse et valeurs mobilières	793 \$	763 \$
Prêts	2 805	2 698
Terrains, bâtiments et matériel	45	40
Autres actifs	60	71
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 703 \$</b>	<b>3 572 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Dépôts	3 292	3 171
Autres passifs	97	90
Emprunts	—	10
Capitaux propres		
Capital social	18	20
Capital-actions	13	13
Excédents non répartis	32	22
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1	2
Réserves	250	244
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>3 703 \$</b>	<b>3 572 \$</b>

## RÉSULTATS CUMULÉS (NON AUDITÉS)<sup>(1,2)</sup>

De l'exercice terminé le 31 décembre  
(en millions de dollars)

	2010	2009
Revenu d'intérêts	167 \$	168 \$
Frais d'intérêts	65	72
Revenu net d'intérêts	102	96
Autres revenus	59	47
Revenu total	161	143
Provisions pour pertes sur créances	2	1
Frais autres que d'intérêts	117	114
Excédents d'exploitation	42	28
Charge d'impôts sur les excédents	5	5
<b>Excédents de l'exercice</b>	<b>37 \$</b>	<b>23 \$</b>

(1) Le bilan cumulé et les résultats cumulés comprennent les données relatives à Caisse Populaire Groupe Financier Ltée et à la Fédération des caisses populaires acadiennes après élimination des soldes et des transactions intersociétés. En raison de la non-simultanéité des fins d'exercices financiers des caisses, les excédents non répartis ne correspondent pas aux excédents de l'exercice présentés aux résultats.

(2) Données redressées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2010.